



## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

### ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 13 DECEMBRE 2019

**Etaient présents :** Mme ARINI, M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. AZINHEIRINHA, BARTOLETTI, BAUDIN, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, MM. CESARI, CHIKLI, CIOTTI, COLOMAS, CONSTANT (pouvoir à Mme GILLETTA à partir de 10h00), Mmes DESCHARENTRES, DUHALDE-GUIGNARD, M. DUPLAY, Mme FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LISNARD, LOMBARDO, MARTIN, Mmes MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OLIVIER, OUAKNINE, PAGANIN, PIRET, RAMOS-MAZZUCCO, M. ROSSI, Mmes SALUCKI, SATTONNET, MM. SCIBETTA, SEGURA (pouvoir à M. SCIBETTA à partir de 10h00), Mmes SERGI, SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL, M. SOUSSI, Mme TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA et VIAUD.

**Etaient excusés :** Mme MERLINO-MANZINO (pouvoir à M. BAUDIN), MM. ROSSINI (pouvoir à M. GINESY), TAMBAY et VINCIGUERRA (pouvoir à Mme GOURDON).

**Étaient absentes :** Mmes DUMONT et GIUDICELLI.

L'an deux mille dix-neuf le 13 décembre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 11 sous la présidence de M. Charles-Ange GINESY, Président du conseil départemental.

**M. Le Président.-** Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Je demande à présent à Mme BORCHIO-FONTIMP de bien vouloir procéder à l'appel des membres.

*Mme BORCHIO-FONTIMP procède à l'appel des membres du conseil départemental.*

**M. Le Président.-** Je vous remercie. Le quorum étant atteint, je peux déclarer notre assemblée ouverte. En préambule, je souhaite la bienvenue à Mme Delphine GAYRARD, qui est la nouvelle directrice adjointe pour la culture, la transformation du numérique et la relation usagers. Je lui souhaite beaucoup de succès dans ses fonctions.

Nous devons être réunis pour débattre exclusivement du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020. Ce débat d'orientations budgétaires a été court-circuité par une actualité dramatique suite aux intempéries qui ont frappé notre territoire à deux reprises : les 23 et 24 novembre, puis le 1<sup>er</sup> décembre. C'est un sujet que je souhaite aborder prioritairement puisqu'il va nous amener à prendre dans cette séance des dispositions exceptionnelles à l'égard des citoyens sinistrés, des entreprises et des communes lourdement frappées. C'est donc un plan particulièrement important que je vous propose d'adopter, avec plus de 10 M€ mobilisés : 7 M€ d'aides aux communes, 3 M€ d'aides au milieu économique, pour les entreprises et les agriculteurs. Cette première aide devrait nous permettre de sortir rapidement du désordre dans lequel nous a mis cet épisode climatique dévastateur. Elle pourrait évidemment être suivie de nouvelles propositions compte tenu de l'importance des dégâts.

Nous avons vécu cet épisode en deux actes. Le premier était un événement météorologique ayant frappé le Var et les Alpes-Maritimes qui ont reçu l'équivalent de trois mois de pluie en l'espace deux jours : 160 mm d'eau pour les endroits les moins touchés, jusqu'à 300 mm d'eau sur les secteurs les plus impactés. La réaction de nos cours d'eau a été vive et intense, conduisant les autorités à placer le département des Alpes-Maritimes et celui du Var en vigilance orange, puis en vigilance rouge le samedi. A l'Ouest, le Riou de l'Argentière, le Loup, la Brague et la Siagne ont connu des crues avec des périodes de retour de 20 à 50 ans. Sur la montagne et l'Est des Alpes-Maritimes, la réaction des cours d'eau, qu'il s'agisse du Var, de l'Estéron, de la Roya ou du Paillon, a été plus mesurée, sans être pour autant sans conséquences, avec des retours de 2 à 10 ans. Le second acte est intervenu le 1<sup>er</sup> décembre, avec une nouvelle alerte en vigilance orange. Cet événement stationnaire s'est concentré sur l'Ouest du département. En une nuit, il s'est déversé près de deux mois de pluie sur des terres déjà saturées. Au débordement des cours d'eau s'est ajouté l'écoulement collinaire. Ce sont ainsi les vallons qui ont réagi massivement en déversant des torrents de boue, essentiellement sur les communes de Mandelieu-La-Napoule, Cannes, et dans une moindre mesure Pégomas, où la presse nous a relaté un épisode qui aurait pu tourner au drame.

Le résultat de ces deux événements climatiques a été particulièrement lourd. Nous avons effectué plusieurs visites sur le terrain avec des conseillers départementaux mobilisés, dont le Président de la commission des Finances, Eric CIOTTI. En visite à Gourdon, Tourrette-sur-Loup, Roquestéron, Biot, Villeneuve-Loubet, j'ai pu constater les dégâts sur ces

communes lourdement impactées au niveau de leurs axes routiers. A Mandelieu-La-Napoule, avec Sébastien LEROY et David KONOPNICKI, ou à Cannes avec David LISNARD auprès des populations sinistrées, voir ces populations en difficulté est un moment émouvant. Parfois, des familles ont été touchées à deux reprises. La visite auprès des forces opérationnelles, et en particulier celles du SDIS au poste de commandement avancé ou déporté au centre de Cannes La Bocca, m'a permis de voir le professionnalisme de nos pompiers et l'efficacité avec laquelle étaient gérées leurs interventions. Au total, plus de 1 000 pompiers auront ainsi été mobilisés en permanence sur ces épisodes.

Après le dramatique épisode de 2015 qui avait fait 20 morts dans les Alpes-Maritimes, personne ne souhaitait revivre un tel scénario. Si l'on doit trouver un seul élément positif à ce qui s'est passé en 2015, c'est cette réaction salutaire. La préparation de toutes nos forces opérationnelles bien en amont de ces événements climatiques a permis de mettre en place rapidement des mesures de prudence et d'alerte aux populations, ainsi que la coordination parfaite de tous les acteurs publics sous l'autorité du Préfet. Tous ces éléments ont participé à éviter un drame humain dans les Alpes-Maritimes. Les drames ont parfois été évités de peu, comme nous le montrent les images dans la presse de cette personne prise par la boue à Cagnes-sur-Mer. L'intervention des pompiers à mains nues pour sauver cette personne malheureuse a permis d'éviter le drame. Cela n'a malheureusement pas été le cas dans le Var, où des habitants des Alpes-Maritimes ont été pris au piège. Nous dénombrons un total de dix morts. S'y ajoute le décès des trois secouristes des Bouches-du-Rhône, tués lors d'un crash d'hélicoptère alors qu'ils se dirigeaient vers les zones inondées dans la nuit du 1<sup>er</sup> décembre. Nous avons eu l'occasion de leur rendre hommage, et je veux à nouveau dire aujourd'hui toute ma compassion à leur famille.

En cet instant, je voudrais aussi que nous adressions un message de reconnaissance à tous les personnels qui, parfois au péril de leur vie, ont été engagés aux côtés des citoyens et des communes sinistrées. La situation aurait sans doute été plus dramatique sans ces comportements exemplaires. Comme je l'ai indiqué, 1 000 sapeurs-pompiers ont été engagés pour répondre à 2 500 interventions, dont plus de 40 hélitreuillages, et 150 personnes mises en sécurité et hors de danger. Je veux également parler des 200 agents départementaux engagés sur site, avec une centaine d'agents de la direction des routes et une centaine d'agents de la direction de l'environnement et de la gestion des risques via Force 06. Je veux aussi parler des 40 agents du SMIAGE qui ont assuré des patrouilles et des veilles sur les réseaux et les cours d'eau. Je veux parler également des personnels de la direction des solidarités humaines qui ont immédiatement été en contact avec les sinistrés les plus durement touchés. Je tiens enfin à saluer tous les maires et tous les agents municipaux qui partout ont mis en place des cellules de crise et ont été les premiers à interagir avec les populations pour prendre des mesures et mettre les personnes en sécurité.

Il y a eu véritablement une chaîne de solidarité, et tous ces acteurs sont intervenus en interaction avec les forces de police nationale et les forces de gendarmerie. En signe de reconnaissance, et au nom de tous les Maralpins, nous les recevrons cet après-midi, dans cet hémicycle. Toutes ces forces opérationnelles doivent avoir notre reconnaissance. Nous allons

les remercier pour leur engagement. En attendant, nous pouvons d'ores et déjà leur adresser nos applaudissements.

Après la crise vient le temps de la réparation, et l'urgence est là. Au vu de la gravité des événements, la solidarité départementale doit s'exprimer de manière exceptionnelle, avec des financements exceptionnels. C'est ce que j'ai pu proposer immédiatement et que vous confirmerez je pense aujourd'hui par un vote qui nous permettra d'intervenir auprès des particuliers sinistrés dans notre rôle de chef de file de l'action sociale, avec la création d'un fonds d'aide d'urgence de 1,5 M€. Depuis le 25 novembre 2019, les structures sociales du département accueillent les sinistrés avec une écoute attentive et les accompagnent dans leurs démarches. Je vous propose également une aide financière d'urgence par ménage d'un montant de 750 €. C'est ce que nous permettait notre réglementation, et c'est ce que nous avons pu verser aux victimes. Je vous propose de monter cette somme à 2 000 € pour un plafond d'aide globale financière d'urgence. A ce jour, nous pouvons avoir la satisfaction d'avoir aidé 681 familles, pour 314 000 € déjà consacrés à l'aide d'urgence. Sachez que certaines personnes n'avaient plus de brosse à dents à leur disposition.

Pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale, nous proposons la création d'un fonds de 7 M€ pour permettre le redressement des 66 communes classées à ce jour par l'Etat en état de catastrophe naturelle. Certaines parmi ces communes sont prioritaires compte tenu des drames qu'elles ont connus. C'est le cas de Mandelieu-La-Napoule qui a relevé près de 30 M€ de dégâts. C'est aussi le cas de la commune de Villeneuve-Loubet, avec plus de 11 M€ de dégâts évalués. A des degrés divers, un grand nombre des 163 communes des Alpes-Maritimes ont été impactées. Devant cette situation exceptionnelle, nous avons une capacité à les aider. Au-delà du fonds d'intervention de 7 M€ que je vous propose d'affecter, je vous soumettrai aussi une mesure d'avance de trésorerie de 500 000 € pour les communes les plus en difficulté, en l'occurrence Mandelieu-La-Napoule, Cannes et Villeneuve-Loubet.

Enfin, pour l'ensemble des acteurs économiques, je vous propose la création d'un fonds d'1,5 M€ pour la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, et la Chambre d'agriculture. Nous leur affectons 500 000 € à chacune pour abonder les aides qu'elles peuvent apporter à leurs adhérents. Cette aide permettra à chaque entreprise impactée de pouvoir prendre les premières mesures. Nous avons eu l'occasion de recevoir Didier GUILLAUME, et nous sommes allés visiter avec lui l'exploitation de M. ORSO, à Mandelieu-La-Napoule. Le Ministre de l'agriculture a pu constater l'aide que notre collectivité ne cesse d'apporter au milieu de l'agriculture. Il n'y avait pas un des agriculteurs que nous avons visités qui n'avait pas reçu un soutien de l'aide à l'investissement et à la modernisation des exploitations agricoles. En revanche, tout était dévasté, et les dégâts étaient considérables. Le Ministre arrivait du Var et a salué la réactivité de notre assemblée départementale. Il l'a souligné ici dans cet hémicycle, hors la présence de la presse, reconnaissant que notre collectivité était intervenue avec beaucoup de réactivité pour venir en aide sur le terrain aux entreprises et aux agriculteurs.

Le Ministre a reconnu aussi quelque chose de formidable, qui est la caractéristique et la marque de fabrique du département des Alpes-Maritimes : la création du SMIAGE. Ce syndicat pour la gestion des risques et des eaux, avait été créé sous la présidence d'Eric CIOTTI suite aux intempéries de 2015. Cela fait aussi la force de notre département. Toutes les communautés d'agglomération s'y retrouvent, de même que la Métropole et les communautés de communes. Tous ensemble, nous avons fait de la prévention et de la gestion de crise avec des capteurs intégrés dans les vallons, ou au sommet du Mont Vial avec le radar Hydrix. Grâce à nos prévisions, tous les maires ont ainsi pu se connecter et suivre en direct l'évolution des masses nuageuses ainsi que les risques pour leurs communes. Cela a constitué un atout considérable, de même que la possibilité d'alerter directement les populations, ou en tous cas ceux qui portent une responsabilité pour leur permettre d'intervenir rapidement. Le SMIAGE a été très présent pour coordonner et mutualiser les forces dans la gestion du risque inondation, et je veux dire toute ma satisfaction, en tant que Président de ce syndicat, de voir qu'il a été d'une aide précieuse à M. le Préfet des Alpes-Maritimes face à la gestion de cette crise. Je suis convaincu aussi que le SMIAGE a considérablement participé, en curant les vallons et en injectant 20 à 30 M€ par an sur la gestion des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), à assurer une prévenance qui nous a permis d'éviter des drames.

Mais le chantier reste encore important. La vision que j'ai pu avoir des difficultés successives me conduit à dire que dans cette transversalité voulue sur nos deux politiques que sont le SMART Deal et le GREEN Deal, il faut qu'avec les nouvelles technologies dont nous disposons et avec l'ensemble des services que je viens d'énumérer et de remercier, nous ayons, au Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes, un SMART Building, c'est-à-dire un endroit qui pourrait constituer un centre opérationnel intelligent réunissant l'ensemble des acteurs en charge de la gestion des risques et de la sécurité des biens et des personnes, concentrant ainsi l'ensemble des informations que peuvent apporter directement ou indirectement les équipes de terrain aux responsables des services opérationnels en cas de crise. Ce projet de SMART Building fait son chemin et suit son cours. C'est un travail de longue haleine, et nous aurons l'occasion d'y revenir.

Face à la problématique que nous avons rencontrée, nous retrouvons ce paradoxe de l'Etat, du Président MACRON. Dans les premiers temps de son élection, les territoires n'avaient que très peu compté. La vision parisienne était forte. Dans un deuxième temps, les maires se sont émus de cet éloignement du pouvoir central et de cette mauvaise vision d'une intercommunalité forcée, d'un transfert de compétences, et de la non-compensation pour les communes. Le Président de la République a fait marche arrière avec cette volonté qu'il a eue de prendre en compte les territoires. Il est temps aujourd'hui qu'il aille au bout de cette volonté et qu'il nous donne des signes. Nous sommes confrontés à des difficultés liées à ces infrastructures construites dans les années 70 et 80, qui sont probablement à l'origine de l'accélération des problèmes que nous rencontrons. Si ce constat se vérifie, il faut y mettre un terme, c'est-à-dire revoir et réviser ce qui a été construit à l'époque de deux manières : soit nous déconstruisons, ce qui coûtera très cher et ne sera pas possible partout ; soit nous construisons des éléments qui permettront de fluidifier les écoulements. Nous ne pouvons pas

nous satisfaire tous les deux ou trois ans de simplement constater un manque de fluidité. Nous aurons l'occasion d'y revenir en fin de séance avec des motions présentées, notamment sur les inondations de la Brague au niveau de l'autoroute à Biot. Nous voyons qu'il est nécessaire ici d'agir rapidement, puisque des travaux auraient pu être faits et éviter la fermeture de l'autoroute. En même temps, nos travaux d'aménagement sont souvent bloqués pendant des années par des procédures administratives. Il faut certes les respecter, mais il faut aussi savoir faire des exceptions et avoir cette capacité d'y déroger. L'Etat impose notamment, sous le sceau de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), de construire des logements sociaux et donc d'accentuer l'artificialisation des sols sur des communes complètement cadennassées. Eric CIOTTI a annoncé le dépôt d'un amendement sur ce sujet. Il y a là matière à réflexion, et le Ministre en visite à Mandelieu-La-Napoule a été interpellé par Sébastien LEROY qui lui a fait la démonstration de l'impossibilité de tenir parole et respect de la loi SRU sans construire à nouveau sur des zones inondables. Il y a donc là un questionnement, et il faut que M. le Préfet des Alpes-Maritimes ait l'autorité pour pouvoir décider qu'une exception peut être considérée, plutôt que d'imposer des compensations financières à ces communes qui ne peuvent pas tenir ces obligations. Une réflexion doit être menée rapidement sur ce sujet que j'ai pu aborder aussi avec le Ministre la semaine dernière.

Après ces propos sur les intempéries, j'en arrive au débat d'orientations budgétaires, celui que nous aurions dû tenir au mois de novembre. J'avais souhaité retirer ce point de l'ordre du jour puisque nous n'avions pas encore toutes les informations nécessaires sur le projet de loi de finances. Les choix du Gouvernement, nous les connaissons aujourd'hui, et ils ne sont pas sans conséquence sur le budget des Alpes-Maritimes. La suppression de la taxe d'habitation a enlevé une recette aux communes. Pour compenser cette recette, le Gouvernement a décidé de supprimer la taxe sur le foncier bâti des départements pour la porter aux communes, avec pour les départements une compensation sur la TVA. On nous a ainsi supprimé le dernier levier fiscal que nous possédions, ce qui nous enlève la maîtrise de notre budget en termes d'augmentation budgétaire.

En plus de cette totale perte d'autonomie, nous aurons à faire face dès 2020 à une nouvelle vague de péréquation horizontale. Là aussi, l'Etat n'arrive plus à assumer sa péréquation verticale et a découvert les vertus de la solidarité horizontale. Il nous impose ainsi depuis des années un fonds de soutien interdépartemental qui nous projette vers une participation de 100 M€ au titre de la péréquation en 2020. Ces 100 M€ collectés auprès des Maralpins viendront financer les budgets d'autres Départements. A l'échelle nationale, 12 Départements sont ainsi sollicités à nouveau pour participer aux budgets des 89 autres. Nous comprenons mieux la difficulté et l'impossibilité pour l'Association des Départements de France de pouvoir défendre correctement cette équité fiscale des Départements, puisque nous nous retrouvons à 12 Départements contre 89. En trois ans, ce prélèvement aura doublé pour atteindre 100 M€ en 2020 contre 50 M€ en 2018 et 62 M€ en 2019.

M. le Président de la commission des Finances, ce sujet nous a longuement préoccupés, et nous avons ensemble agi auprès de Dominique BUSSEREAU pour lui dire l'insatisfaction du Conseil départemental des Alpes-Maritimes face à cette évolution. Le

Conseil départemental vient tout simplement payer pour une majorité de Départements une partie de la réduction de leur dotation globale de fonctionnement et de la non-compensation des transferts de l'Etat. Mais comme nous l'avons toujours fait, nous serons respectueux des lois, même si nous dénonçons cet état de fait. La collectivité départementale témoigne, dans les coups durs, de toute sa pertinence, de toute sa réalité d'exercer et de toute sa proximité. Mais nous assumerons quoi qu'il en soit nos responsabilités, avec les contraintes qui nous sont imposées.

Depuis 2009, notre politique de gestion financière et fiscale est saine et responsable. Le Président Eric CIOTTI l'a marquée par une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et par la baisse du recours à l'emprunt, ce qui nous a toujours permis d'absorber les coupes surprises du Gouvernement et de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour investir sur notre territoire. Ces engagements sont également portés par la solidité du marché de l'immobilier dans les Alpes-Maritimes. En 2019, nous atteignons un niveau record pour les droits de mutation, soit 510 M€. Cette tendance devrait se maintenir de manière plus ou moins stable pour 2020, ce qui nous laisse des marges de manœuvre et nous permet d'assumer à la fois nos dépenses de fonctionnement et d'investissement. Depuis 2015, ces droits de mutation ont ainsi progressé de 140 M€, grâce au dynamisme du marché.

Dans ce contexte, je vous propose aujourd'hui de construire le budget primitif 2020 autour de constantes. La première est la poursuite d'un haut niveau d'investissement. Depuis 2013, les dépenses d'investissement atteignent 150 M€ hors dette, auxquelles il faut ajouter les 28 M€ de dotation annuelle de compensation à la Métropole. Avec l'ambition de maintenir à 200 € par habitant le niveau d'investissement, le département des Alpes-Maritimes se situe ainsi à 11 % au-dessus de la moyenne des départements de plus d'un million d'habitants.

La seconde constante que je vous propose aujourd'hui est de poursuivre le désendettement raisonnable et maîtrisé avec une cible à moins 19 M€ pour 2020. En cumulé, le Département se sera ainsi désendetté de plus de 143 M€ en 6 ans, soit une baisse totale de 15 M€ de l'encours de dette. Je rappelle que le désendettement garantit à notre collectivité plus de marges de manœuvre sur nos dépenses de fonctionnement et nous place en sécurité.

Sur les dépenses de fonctionnement, et comme je m'y suis engagé à plusieurs reprises, je souhaite que notre administration bénéficie de cette gestion vertueuse et qu'une partie lui en revienne, en respectant bien évidemment le plafond imposé par l'Etat dans le cadre du dispositif dit de Cahors avec le 1,2 % de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. L'augmentation estimée à 12 M€ entre 2019 et 2020 marquera notre ambition d'oxygéner un peu plus nos politiques publiques dans toutes nos compétences avec un prisme plus marqué pour les politiques de solidarité humaine, du SMART Deal et du GREEN Deal.

Enfin, dans un contexte national de pression fiscale extrême où la France est toujours championne du monde des taxes et des impôts, nous avons fini par nous habituer au thème de « l'impôt tue l'impôt ». Mais même si nous nous y sommes habitués, le mal est toujours aussi violent. Trop d'impôt paralyse l'économie. En 2019, notre bonne gestion nous avait permis de

proposer une diminution de 5 % du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit un volume global de 15 M€ restitués aux contribuables maralpins. Cette baisse était un acte politique, volontaire et unique. Depuis 2010, parmi les départements de même strate de population, seuls trois n'avaient pas actionné le levier fiscal pour trouver de nouvelles recettes, et seul le département des Alpes-Maritimes a diminué sa fiscalité alors que l'augmentation moyenne des départements de même strate s'établit à 17,6 %. Pour l'année 2020, je vous propose une nouvelle fois de marquer notre solidarité fiscale envers tous les Azuréens en proposant une baisse supplémentaire de 10 % de la taxe financière. Je souhaite que vous mesuriez cette performance financière et cet engagement politique fort. Le budget primitif 2020 s'inscrit dans un contexte national dégradé où nous constatons année après année un désengagement toujours plus important de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales auxquelles nous sommes très attachés et solidaires avec les dotations aux communes. Voilà mes chers collègues ce que je vous propose de mettre en œuvre cette année encore dans les Alpes-Maritimes et qui est ce que tous les citoyens français attendent de leurs élus : baisser les impôts lorsque cela est possible, sans mettre notre collectivité en difficulté.

Je conclurai mon propos en mettant l'accent sur un rapport cadre de notre séance. Ce n'est pas parce que nous sommes vertueux et que nous agissons en élus soucieux des données publiques que nous sclérosions notre action. Au contraire. Nous avons une collectivité tournée vers le modernisme et vers les enjeux de demain. Lorsque vous m'avez porté à la présidence de cette collectivité, je vous avais proposé deux contrats, dont tout d'abord le contrat sur le numérique avec le SMART Deal. A l'époque, on ne parlait pas de l'intelligence artificielle. Aujourd'hui, nous avons découvert ce nouveau vocable, mais derrière ce nouveau vocable se cache un domaine où nous nous devons d'être très présents. Cette transformation est en marche. Nous avons, avec notre groupe d'experts présidé par Marco LANDI, pris une orientation très forte avec la construction de la Maison de l'intelligence artificielle à Sophia-Antipolis et la création d'un syndicat mixte pour la gérer. Je suis persuadé que l'écosystème dans lequel nous allons ainsi rentrer va nous permettre d'oxygéner le département. C'est aussi une vision élargie et européenne que je vous propose, puisque seuls, nous ne ferons rien, et qu'il nous faut nous inscrire dans ce contexte.

Dans le même sens, la plateforme « mesdemarches06.fr » lancée le 26 janvier 2019, a reçu 182 000 visites depuis son lancement. 16 000 utilisateurs ont créé un profil, et 7 200 dossiers dématérialisés ont été traités sur le suivi de la dépendance et du handicap. 1 500 demandes d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou de révision d'APA ont été faites en ligne. 12 000 autres demandes y ont été traitées. Nous constatons donc bien ici que tout cela commence à démarrer, et que la réponse aux utilisateurs se fait par l'intermédiaire de ces services. Il faudra poursuivre et accélérer nos efforts dans ce domaine.

Nous venons également, avec la Maison de l'intelligence artificielle, et en nous inspirant d'une visite du temple de l'intelligence artificielle à Montréal, de lancer l'observatoire départemental en charge des questions sociétales liées à l'intelligence artificielle. La Maison de l'intelligence artificielle en sera le lieu. Nous n'avons pas la culture



de la mesure du suivi du retour de nos politiques publiques. Avec cet observatoire, nous allons mettre cette culture en place.

Aujourd'hui, je souhaite également vous dire qu'après cette baisse d'impôts, qui est une annonce capitale, le GREEN Deal sera en 2020 pleinement pris dans l'action de notre administration et dans cette connexion que nous souhaitons avec les citoyens maralpins. L'objectif est de renforcer la place de la transition écologique au cœur de l'action départementale, et de faire ainsi avec la mission GREEN Deal ce que nous avons fait avec le SMART Deal. Considérant que les enjeux écologiques sont désormais incontournables, et sans attendre l'élaboration d'un plan d'action global GREEN Deal, nous avons déjà lancé 16 actions avec notre administration. Toutes ont leur importance. Parmi les plus marquantes, nous pouvons citer celle qui touche la restauration collective dans nos collèges. A Mouans-Sartoux, Mme GOURDON a porté ce dossier et nous l'avons suivie. L'ambition est de combattre le gaspillage alimentaire et d'économiser 300 tonnes de déchets alimentaires sur les collèges expérimentaux, mais également de proposer au moins 50 % de produits labellisés, dont plus de 20 % de produits bios dès cette année. Nous respectons donc la loi EGALIM et nous allons même plus loin. Nous avons aussi une action sur la protection des espaces naturels avec l'acquisition chaque année de 100 hectares supplémentaires. Enfin, sur la mobilité douce, nous avons trois itinéraires prioritaires pour les pistes cyclables, avec la piste cyclable qui va de Menton à Théoule-sur-Mer et l'EuroVelo 8. Bien évidemment, c'est une piste cyclable départementale qui respectera toutes les communautés d'agglomération et la volonté métropolitaine. Citons aussi la route des Balcons d'Azur, entre Gattières et Châteauneuf-de-Grasse, ou le réseau sur la technopole de Sophia-Antipolis avec plus de 20 kilomètres de pistes cyclables supplémentaires.

La grande question de l'asphyxie de nos déplacements est au cœur de nos préoccupations et de celles des Azuréens. Jean LEONETTI lancera bientôt son bus à haut niveau de service sur la nouvelle ligne de la CASA. Demain, nous serons aux côtés du Président de la Métropole pour le lancement et l'achèvement de la ligne 2 du tramway auquel le Conseil départemental, à l'initiative du Président Eric CIOTTI, avait apporté son cofinancement. Nous sommes tous fiers de ce qui est fait pour les transports collectifs qui viennent remplacer les transports individuels coûteux et contraignants pour la circulation. Nous serons également avec Jérôme VIAUD à l'inauguration du nouveau parking de covoiturage construit par le Département. Après celui de Grasse et celui de Mouans-Sartoux, il s'agira du troisième parking qui sera créé. Nous lancerons 100 places de covoiturage pour 2020 sur l'ensemble du réseau départemental. Enfin, plus de 31 M€ seront dédiés à la rénovation de nos collèges. C'est un plan d'action qui nous permettra de remoderniser nos collèges et de porter la transition écologique.

Voilà mes chers collègues pour mon propos introductif. J'ai été un peu long, mais néanmoins bien court au regard des 220 métiers qu'abrite notre collectivité. La solidarité financière face aux intempéries est forte. De même, la solidarité fiscale à l'égard de tous les contribuables est une baisse historique d'impôts de 30 M€. Enfin, la solidarité

environnementale vise quant à elle à préserver la qualité de vie pour les générations futures. Je vous remercie de votre attention.

M. SEGURA.

**M. SEGURA.-** Merci M. le Président. Avant de laisser la parole à M. AZINHEIRINHA pour s'exprimer dans le cadre de ce budget, je souhaite vous confirmer que dans un esprit de rassemblement, le groupe Alpes-Maritimes Ensemble est dissout. Je vous demande, M. le Président et mes chers collègues, d'en prendre acte, et je vous remercie pour cette attention.

Concernant les intempéries, en tant que maire de Saint-Laurent-du-Var, je voulais aussi m'associer à vos remerciements. Nous avons vu là-aussi que l'unité des secours était importante. Nous avons des forces exceptionnelles dans ce département. Avec l'Etat, le Département, la Métropole et les communes, nous avons eu tous ensemble une coordination dans les actions, et même si la ville de Saint-Laurent-du-Var a été épargnée, nous sommes solidaires de nos collègues qui ont été frappés par des drames, car certains ont beaucoup perdu lors de ces intempéries. La solidarité a été efficace sur le département. Merci à tous ceux qui ont pu participer à ces actions. Nous nous sentons parfois un peu seuls, mais lorsqu'une catastrophe nous touche, nous constatons bien cette solidarité et cette unité. Cette solidarité départementale va permettre à des communes de relever un peu la tête. Merci donc de votre action et merci à tous ceux qui ont participé à cette solidarité face à ces intempéries. Je vais laisser la parole à M. AZINHEIRINHA.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. Je prends acte de cet acte fort et majeur qu'est la dissolution du groupe Alpes-Maritimes Ensemble. Personnellement, j'y suis très sensible, puisque ce groupe s'était constitué le jour de mon élection à la présidence du Département. J'y vois une évolution notable du contexte politique départemental et je suis certain que nous retrouverons demain notre unité, celle qui fut et qui n'aurait jamais dû manquer. Je vous remercie d'avoir pris cette décision. Concernant les intempéries, par l'intermédiaire du Conseil départemental et de ses ramifications, les maires se sentent en effet soutenus et ne se sentent jamais seuls. Ils ont toujours un interlocuteur.

M. AZINHEIRINHA.

**M. AZINHEIRINHA.-** M. le Président, mes chers collègues, tout d'abord je remercie mon désormais collègue M. SEGURA de me laisser la parole, bien que je n'intervienne ici désormais qu'en tant que conseiller départemental des Alpes-Maritimes. Je représente aussi le canton de Nice 6, et je ne doute pas que mon intervention sera soutenue par l'ensemble de mes collègues de l'assemblée. Ce propos sur le débat d'orientations budgétaires, je voulais le tenir pour souligner ce qui est le plus marquant dans vos propos et dans ce débat, c'est-à-dire la nouvelle baisse de 10 % de la taxe foncière. Cette nouvelle baisse s'inscrit dans la continuité d'une politique que nous avons menée ici. Elle suit en effet une baisse déjà actée l'année dernière. Comme vous l'avez dit, elle est rendue possible par une hausse d'autres taxes, et notamment par la hausse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Nous ne

pouvons que nous en féliciter puisque la hausse des DMTO traduit une dynamique sur nos territoires. Cette dynamique nous permet d'avoir des marges de manœuvre, comme cette baisse d'impôts. J'ai aussi noté avec satisfaction que cette marge de manœuvre nous permettait de maintenir un niveau élevé pour les investissements. C'était un sujet sur lequel j'étais déjà intervenu. J'y tiens beaucoup. Je pense que c'est cette politique importante d'investissements qui favorise la dynamique des territoires et conduit à cette hausse des DMTO. Je voulais donc souligner ce point.

Par ailleurs, ce débat d'orientations budgétaires est aussi le moment de nous interroger et surtout d'être attentifs ensemble – communes, intercommunalités, Département – aux réformes à venir de la fiscalité locale en nous interrogeant sur leurs conséquences, notamment celles que le transfert annoncé de la taxe foncière pourrait avoir sur les ressources du Département et des autres collectivités. Je pense qu'il nous faut profiter de ce débat pour le réaffirmer. C'est dans ce même esprit qu'il nous faudra aborder nos discussions avec l'Etat et la Région sur le prochain contrat de plan Etat – Région pour qu'ensemble – Département, Métropole, EPCI, communes – nous puissions faire encore une fois gagner nos territoires. Je pense qu'un certain nombre de projets communs pourraient être portés par le Département et la Métropole qui est compétente sur son territoire, mais aussi par d'autres EPCI. Nous pourrions ainsi aller ensemble dans ce contrat de plan Etat – Région. Nous y travaillons ensemble avec vos services afin que nous puissions là aussi faire valoir nos demandes dans un contrat de plan Etat – Région qui nous inquiète. A ce jour, nous n'avons en effet toujours pas l'enveloppe fixée par l'Etat.

Voilà les propos que je souhaitais tenir en mon nom, et je l'espère et je le crois, en celui de l'ensemble des membres de cette assemblée.

**M. Le Président.**- Merci M. AZINHEIRINHA pour ces appréciations qui confirment les bons choix que nous avons faits. Vous soulignez le bon niveau de nos investissements et le fait que nous maintenions un niveau de fonctionnement nous permettant de faire face à nos compétences. La réforme de la fiscalité reste effectivement une préoccupation. Sur le contrat de plan, nous nous retrouverons lundi autour du Préfet de Région, et j'espère qu'il nous annoncera de bonnes nouvelles. L'une d'elles me préoccupe particulièrement, c'est-à-dire la sortie de contrat de plan Etat – Région des réseaux et des transports. Ils ne font pas partie de ce contrat. Nous aurons l'occasion de discuter avec le Préfet de ce sujet.

M. KONOPNICKI.

**M. KONOPNICKI.**- Merci M. le Président. J'appartiens à un canton magnifique qui malheureusement a fortement souffert des récents événements climatiques. Je voulais vous remercier M. le Président d'être une nouvelle fois présent avec un fonds départemental de solidarité qui va aider les communes à se reconstruire dans un contexte budgétaire difficile. Vous le faites tout au long de l'année sur l'aide aux communes, et sachez que l'aide financière du Département est capitale pour le redressement de nos communes. Dans votre propos, vous avez souligné à raison l'exemplarité des forces de sécurité. Il ne faut pas oublier que nous

aurions pu avoir des victimes, et que l'essentiel est de ne déplorer aucune perte humaine, contrairement à ce que nous avons connu le 3 octobre 2015.

Je tiens vraiment à saluer les maires, qui sur le terrain ont assuré une gestion de crise formidable en prenant les bonnes décisions lorsque celles-ci s'imposaient. A titre d'exemple, à Mandelieu-La-Napoule, il a fallu évacuer 250 personnes le 1<sup>er</sup> décembre à 12 heures, alors que l'événement a débuté vers 17 heures, ce qui montre l'anticipation dans la gestion de cette crise globale. Le 23 novembre, ce sont les cours d'eau qui ont débordé. Le 1<sup>er</sup> décembre, ce sont les collines qui ont explosé, ce sont les vallons qui ont réagi et le ruissellement qui a créé des dégâts, avec ce nouveau phénomène que vous avez souligné, c'est-à-dire les glissements de terrain. Sur Mandelieu-La-Napoule, nous avons dénombré 40 éboulements. C'est un phénomène nouveau. Une des premières décisions de la ville Mandelieu-La-Napoule a d'ailleurs été de demander la mise en place par l'Etat d'un plan de prévention des risques (PPR) sur les glissements de terrain.

Ces pluies revêtent-elles un caractère d'exceptionnalité ? Le 3 octobre 2015, les experts l'affirmaient. Aujourd'hui, les propos sont plus nuancés. Les dégâts sont exceptionnels, avec des impacts sur le territoire (30 M€ à Mandelieu-La-Napoule) et sur les citoyens : 1 000 sinistrés à Mandelieu-La-Napoule, plusieurs dizaines d'arrêtés de péril, avec également des personnes ayant tout perdu à deux reprises en une semaine. Le Département des Alpes-Maritimes a été présent dès le début de la crise. Je voudrais vous en remercier ainsi qu'Eric CIOTTI. Les services ont également été omniprésents, avec notamment le SMIAGE qui est devenu l'opérateur moteur de la lutte contre l'inondabilité. Sans ses prévisions, aurions-nous pu prendre les bonnes décisions sur le terrain ? Nous pouvons en douter. Nous avons besoin du SMIAGE qui allie à la fois l'ingénierie publique et la capacité opérationnelle, ce qui offre un mode d'analyse préalable et une capacité unique d'action sur le terrain.

Il faut remercier aussi les pompiers, Force 06, sans qui le redressement du territoire n'aurait pas été possible, et le service des routes départementales puisque les biens publics départementaux ont, comme les biens publics communaux, été aussi fortement touchés. Face à de telles crises, nous nous apercevons que nos concitoyens, quels que soient leurs métiers, leur catégorie socioprofessionnelle, la place qu'ils occupent dans notre société, leur lieu d'habitation, leur âge, se tournent tous vers le public et l'autorité administrative. Tous ont besoin de la puissance publique pour être secourus, accompagnés dans leurs démarches, soutenus dans la remise en état. Aujourd'hui, cette gestion de crise démontre également la pertinence du couple Communes – Département. C'est le seul capable d'agir au plus proche des administrés sur le terrain pour analyser et agir.

Il y aura un après, et nous aurons besoin d'un Département fort en termes d'ingénierie et d'action. Nous aurons donc besoin d'un SMIAGE fort. Je félicite Eric CIOTTI d'avoir créé ce SMIAGE. C'était une décision qui n'était pas facile à l'époque, mais cet outil est ô combien utile aujourd'hui. Il faudra réduire les risques et sécuriser notamment le bâti existant. Faudra-t-il détruire des maisons ? Sans doute. Faudra-t-il dans les copropriétés revisiter les rez-de-jardin ? Sûrement. Faudra-t-il mettre en étanchéité l'ensemble des copropriétés et des maisons individuelles ? Oui, nous n'avons pas d'autre choix. Nous payons

une urbanisation excessive et massive des années 70 et 80, mais surtout une urbanisation mal faite. Quand nous construisons sur des vallons, nous le payons lorsque la nature reprend ses droits. Ce sont autant de questions sur lesquelles nous aurons un besoin fondamental du Département dont l'action est au cœur des territoires. Nous aurons aussi besoin des parlementaires sur la question de la loi SRU qui impose de construire plusieurs milliers de logements. Où les placer aujourd'hui, alors même que nous avons ce débat sur la débétonisation ? Il faudra évoquer cette loi qui impose injustement aux maires de construire, alors même qu'il leur est reproché aujourd'hui la délivrance de permis de construire qui ne sont pas de leur fait et qui étaient délivrés à l'époque par l'Etat avec une carte territoriale construite par l'Etat.

**M. Le Président.**- Vous avez raison, et sur ce dernier point, les questions ont été posées. Nous attendrons les réponses. Merci d'avoir souligné le couple Département-Communes. Nous l'avions déjà martelé à l'époque où il était question de dissoudre le Département. Nous démontrons chaque jour un peu plus l'importance de ce couple qui permet notamment le bon aménagement du territoire et le respect des populations.

Mme BENASSAYAG.

**Mme BENASSAYAG.**- Je m'associe entièrement à ce qui a été dit. Les constructions sont peut-être à l'origine de ces inondations, mais c'est surtout la mal-construction qui est en cause. A l'heure actuelle, nous construisons avec des bassins de rétention qui empêchent les inondations. La construction sur les vallons était quant à elle une erreur monumentale, et il faudra y remédier. Nous soutenons très fortement la proposition d'Eric CIOTTI concernant la modification de l'article 55 de la loi SRU. Sur Villeneuve-Loubet, nous avons 60 % d'espaces protégés, et nous ne devons plus construire aujourd'hui. Ces sommes qui sont reversées à l'Etat via les communautés d'agglomération pourraient permettre aussi de reconstruire les édifices mal-construits. Ce sont en effet de 500 000 € à 1 M€ que nous donnons chaque année pour cette loi SRU alors que nous n'avons plus du tout de terrains pour construire. Je remercie en tous cas le Conseil départemental, et je salue à mon tour la mise en place du SMIAGE qui est un outil essentiel pour nous et pour toutes les communes du département.

**M. Le Président.**- Merci Mme BENASSAYAG. Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.**- Merci M. le Président. Nous nous associons fortement à cette solidarité exprimée en gestes et en paroles auprès de nos concitoyens et de tous ceux qui ont été touchés par ces graves événements climatiques. Nous exprimons notre profonde reconnaissance à tous les secours, et tout particulièrement aux pompiers compte tenu des actes de courage et de dévouement dont nous avons pu être témoins ou qui nous ont été racontés. Notre reconnaissance s'adresse plus largement à tous les services de secours, les services de sécurité, les services municipaux et départementaux, le SDIS, Force 06, le SMIAGE, etc. C'est un dévouement complet qui s'est manifesté sur tout le territoire. Nous pouvons être émus de voir cette solidarité dans des périodes de crises aussi intenses qui se sont renouvelées à quelques jours d'intervalle. Les habitants ont été prévenus en avance avec une grande efficacité, c'est à souligner.

J'émettrai une réserve concernant l'autoroute. Nous aborderons tout à l'heure une motion à ce sujet. Cette motion concerne Vinci autoroutes qui a fermé l'autoroute le 23 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre, alors que l'autoroute est un axe impératif de sécurité. Ils ont fermé l'autoroute parce que la Brague a débordé. Cela devient insupportable. Le passage de la Brague sous l'autoroute est très nettement insuffisant, ce qui provoque des inondations en amont, mais aussi sur l'autoroute qui est alors fermée. C'est inadmissible, et nous devons prendre une motion forte pour que cela change le plus vite possible. De même, durant les intempéries, Info Vinci autoroute ne donnait que des informations concernant l'autoroute, et non sur les réseaux secondaires. Les automobilistes ne savaient donc pas où aller. Il y a là une vraie insuffisance, et nous pourrions peut-être demander par convention que Vinci autoroutes donne des informations plus larges en cas de crise. C'est une proposition.

Comme cela a été dit, il faut aussi réfléchir à nos politiques d'aménagement, à la réduction de l'imperméabilisation des sols, etc. Nous sommes à un tournant important, puisque de tels événements vont se reproduire. Il faut essayer de ne pas perpétuer les erreurs du passé mais au contraire essayer de les corriger. Des idées ont été émises pour cela. Je pense notamment aux grandes zones commerciales qui imperméabilisent de très larges surfaces. Nous commençons à avoir la culture du risque : prévenir, anticiper, adapter ses comportements, etc. A cela s'ajoute la création des réserves intercommunales de sécurité civile. Vous êtes tous au courant de ce dispositif. Il permet aux citoyens, sous la tutelle du maire et en coordination avec les autres services, de s'organiser pour apporter de l'aide. Cela s'organise, et ce pourrait être un plus pour faire face aux futurs événements. Ce sont quelques propositions. Nous ne sommes pas que dans l'accusation de ce qui s'est fait avant. Il nous faut avancer.

Pour revenir au débat d'orientations budgétaires, il s'inscrit dans un contexte législatif en perpétuelle évolution, dans lequel il n'est pas si simple de se retrouver ni de prévoir l'avenir. S'agissant des Départements, les décisions nationales contenues notamment dans la loi de Finances pour l'année 2020 renforcent cette inquiétude avec le transfert aux communes de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. En compensation, la réforme prévoit le transfert d'une quote-part de TVA aux Départements. Le Gouvernement a fait la promesse d'une compensation à l'euro près, mais nous pouvons nous interroger sur le respect de cette promesse au vu des précédentes compensations, notamment celle de la taxe professionnelle.

Le budget du Département est déjà largement dépendant des droits de mutation, qui sont en pleine expansion mais qui peuvent malheureusement s'écrouler du jour au lendemain, comme nous l'avons vu il y a quelques années. Nous ne devons pas perdre de vue cette fragilité. Demain, il sera aussi, avec la réforme, dépendant de la dynamique de la TVA, c'est-à-dire de la consommation intérieure ou encore de la croissance économique, du niveau de vie des Français, de l'évolution du chômage, de la conjoncture internationale, voire d'un tweet de Donald TRUMP. Qui sait ?

Cette disposition va priver les Départements d'une ressource dynamique qui leur serait pourtant nécessaire pour financer la hausse prévisible des dépenses liées aux mesures nationales lourdes de conséquences en matière sociale. En effet, les orientations budgétaires

du Département doivent prendre en compte un facteur déterminant : la pauvreté, qui est en progression. L'INSEE a rendu publiques le 16 octobre dernier les dernières données concernant l'évolution du taux de pauvreté en France. Selon cette étude, la proportion des personnes vivant sous le seuil de pauvreté représente aujourd'hui 14,7 % de la population. Après 3 ans de légère amélioration, ce taux se dégrade à nouveau.

Le Département, garant des solidarités territoriales et humaines sur son territoire, est directement confronté à cette dégradation de la situation sociale nationale et locale. Dans les Alpes-Maritimes aussi, la collectivité doit assumer financièrement une hausse de ses dépenses sociales, vous vous en faites d'ailleurs l'écho dans votre rapport. C'est une évidence. C'est pourquoi j'en viens à poser la question de la capacité de notre collectivité à poursuivre correctement sur le long terme ses missions, dont la plus importante est la prise en charge des dépenses sociales et de l'aide aux plus démunis.

Alors que le Département risque de perdre le dynamisme et la stabilité de ses recettes, vous poursuivez cette année encore la réduction de 10 % du taux de la taxe sur les propriétés foncières bâties, après la réduction de 5 % l'an dernier. Vous entendez par cette baisse soutenir le pouvoir d'achat et améliorer le cadre de vie de tous les maralpins. Une partie en tous cas, puisqu'ils ne sont pas tous propriétaires. Concernant les propriétaires, j'ai fait un petit sondage autour de moi sur l'économie réalisée en 2019 suite à la baisse du taux de la taxe foncière de l'an dernier : elle fluctue de 12 € à 17 € pour l'année, soit un peu plus d'1 € par mois d'économie pour un particulier. Le Président de la commission des Finances a fait le même calcul puisqu'il s'en fait l'écho dans *Nice-Matin*.

Le jeu en vaut-il la chandelle, sachant qu'ainsi vous privez notre collectivité de 45 M€ de recettes qui nous auraient permis de faire face un peu plus aux besoins d'une population qui a réellement besoin de nous ? Le jeu en vaut-il la chandelle, sachant que la part de la taxe sur le foncier bâti départementale sera transférée aux communes dès 2021 ? Pourquoi ne pas avoir affecté ces 45 M€ à la baisse de la dette qui demeure le talon d'Achille du Département, malgré les efforts réalisés ? Ou bien pourquoi ne pas avoir affecté ces 45 M€ à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de nos concitoyens, aux collégiens, à la dépendance, au handicap ? Nous ne partageons pas cette vision de la fiscalité ni cette façon de la décliner.

Votre rapport décline ensuite toutes les orientations du Département. Je n'en retiendrai que quelques-unes, notamment, celles du SMART Deal et du GREEN Deal que vous avez placés comme nouveaux piliers de votre politique et qui rassemblent transversalement un grand nombre d'actions et d'orientations, ainsi qu'un grand nombre de compétences dans le département. Je tiens à dire que c'est un renouvellement - voire même, dans cette assemblée, une révolution - assez conséquent de l'image que vous donnez au département. Et je précise qu'il ne s'agit pas que d'image, puisqu'un grand nombre d'opérations réelles s'inscrivent sous ces deux labels. Dans la mesure où cela n'enlève pas de moyens aux politiques sociales, qui pour moi sont prioritaires, je considère que ces deux deals pourront apporter des avancées substantielles et très intéressantes.

Je prends pour exemples l'alimentation durable et la progression du bio et du local dans les repas des cantines des collèges. Je vous avais proposé d'intégrer cette orientation, et je vous remercie d'avoir pris en compte ma demande. Vous avez annoncé en octobre dernier vouloir aller vers 50 % de bio le plus rapidement possible, au-delà de la loi EGALIM qui en exige 20 % en 2020. Je souhaite que nous réalisions le plus vite possible cet objectif qui est vivement attendu par les parents d'élèves et par les élèves eux-mêmes, conscients de la qualité de ce qui les nourrit. Nous serions ainsi un département exemplaire et pilote. Ce n'est pas l'objet essentiel, mais il est important de donner l'exemple. Le collège de Mouans-Sartoux a pris les devants avec 100 % de bio, et d'autres collèges ont progressé vers 50 %, voire plus. Il faut les soutenir et les encourager encore. C'est une question de santé publique, et en même temps cela soutiendra fortement le développement de l'agriculture bio dans notre département. Le plan anti-gaspillage alimentaire que vous mettez en place est également essentiel et exemplaire aussi. 30 % de nourriture gaspillée en moyenne est un chiffre insoutenable et inadmissible. Merci d'avoir lancé cette campagne salubre et fortement éducative.

Quant au SMART Deal, il est intéressant dans ses objectifs et déjà dans ses réalisations. Les services en ligne facilitent grandement l'accès des citoyens à ces mêmes services. Nous venons de les apprécier lors des derniers événements climatiques extrêmes qui ont permis la mesure précise de l'évolution de la montée des eaux et donc une réactivité efficace sur le terrain par les forces en présence. Nous apprécions que ce SMART Deal soit accompagné de la mise en place d'un comité d'éthique qui permettra d'être vigilant sur l'utilisation des données. Nous apprécions aussi la solidarité du Département avec les communes, avec les agriculteurs, avec les associations, avec les entreprises. Ce rôle de soutien s'avère toujours aussi précieux.

Je ne dirai pas grand-chose sur la création de l'EPA, l'établissement public administratif, destiné à soutenir et accompagner les communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui le souhaitent. J'attends un peu plus d'informations sur ce sujet dont ne je perçois pas encore clairement les contours. Il reste quelques questions, mais je pense que le propos est intéressant puisque cela vient en soutien aux communes.

Voilà M. le Président, mes chers collègues, nos observations sur les orientations de 2020. Nous les exprimons de façon nuancée et sincère dans le respect de nos convictions. Je vous remercie.

**M. Le Président.-** Je vous remercie pour ces compliments et ces félicitations que je partage bien évidemment avec notre administration sans laquelle nous ne ferions rien sur nos ambitions et nos deux politiques du SMART Deal et du GREEN Deal. Nous partageons ensemble les performances qui sont les nôtres et qui n'en sont je l'espère qu'à leur début. Je viens de voir que le terme GREEN Deal venait d'être récupéré par notre Président de la République qui en a fait usage dans un échange avec l'Union européenne. Nous servons donc d'exemple ! C'est un clin d'œil que j'adresse au Président MACRON.



Concernant la convention avec Escota, il y a une motion que nous portons désormais ensemble, puisque c'est une initiative que vous aviez eue en même temps que celle que nous portons avec le Groupe des Républicains. Nous avons accepté d'élargir cette motion de revendication auprès d'Escota, non seulement sur la Brague, mais aussi pour la sortie des Tourrades. L'inondation totale de cette sortie des Tourrades fait débat puisque dès qu'il pleut, cette sortie est bloquée, ce qui sature rapidement l'autre sortie qui se trouve un peu plus loin. Il y a donc urgence, au nom de la sécurité, à trouver une solution pour la Brague et les Tourrades. Il reste un débat sur la sortie des Bréguières à Sophia-Antipolis qui fait également partie de l'engorgement classique de notre réseau routier. Il faudra aussi aller sur ce sujet.

Concernant les aides sociales, bien évidemment, le nombre d'allocataires du RSA a baissé, et c'est là-dessus que nous jouons. Vous évoquez comme souvent la dégradation de la situation nationale en demandant comment le Département des Alpes-Maritimes va réagir. Nous réagissons de deux manières. Tout d'abord, nous ne baissions pas nos aides aux allocataires. Ensuite, nous essayons aussi d'assurer toute la pédagogie et la prévention qui s'imposent pour qu'il y ait un retour à la situation normale le plus rapidement possible.

Je reviens sur la convention avec Escota, puisque vous posiez la question de la mise en place d'un réseau d'alerte via la radio. Cette convention existe entre le centre d'information routière et le réseau Info autoroutes. Néanmoins, nous ne sommes pas certains aujourd'hui que les bonnes informations sur Info autoroutes aient été communiquées alors qu'elles étaient bonnes sur le centre d'information routière du Département. Il y a donc une difficulté. Info Autoroutes n'est pas toujours intéressée par notre mode de fonctionnement, et nous allons essayer de resserrer les liens et de les harmoniser davantage. Cela fera partie des réglages qui apporteront, je l'espère, un peu plus de fluidité à l'avenir.

M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Je vous remercie. Vous avez, M. le Président, naturellement consacré une bonne partie de votre intervention aux intempéries de ces derniers jours et à leurs conséquences pour les activités économiques, pour les communes et pour de nombreux habitants de notre département qui ont été durement touchés. Nous exprimons, avec vous, toute notre solidarité aux victimes, notre gratitude à tous ceux, pompiers, policiers et gendarmes, entreprises, agents du Département et de nos collectivités, agents de Force 06 et du SMIAGE, qui sont intervenus de façon particulièrement rapide et efficace pour sauver des vies humaines, nettoyer et engager en urgence les premières réparations. Cela a été dit, je le répète, il n'est pas inutile de le faire. Ces remerciements vont aussi aux services de l'Etat qui, sous l'autorité de M. le Préfet, ont assuré, pour la première fois je pense à ce niveau, une information et une coordination des secours et des interventions d'autant plus efficaces que la culture du risque s'installe vraiment dans notre département et dans nos communes. Nous n'oublions pas non plus nos collègues élus de proximité qui dans de telles situations sont en première ligne.

Les mesures que vous nous proposez d'adopter et qui seront précisées par la commission permanente, nous les approuvons évidemment totalement. Elles confirment la

réactivité du Département et sa capacité à mobiliser les moyens techniques et financiers nécessaires pour contribuer à réparer les dégâts, qu'ils aient été subis par les familles, les entreprises, les agriculteurs ou les collectivités locales. Cette réactivité confirme aussi l'erreur tragique que serait la disparition de notre collectivité. Soyons vigilants sur ce point, car je crains que le projet de la faire disparaître ne soit pas abandonné.

Cet événement, que l'on ne peut plus considérer désormais comme exceptionnel, s'il a, une fois encore, démontré la réactivité du Département et, plus généralement de tous les services publics, ne peut pas nous laisser indifférents quant aux causes aggravantes de tels événements climatiques sur le territoire particulièrement fragile des Alpes-Maritimes. En premier lieu, l'imperméabilisation des sols, qui résulte de l'implantation de constructions de toutes natures : centres commerciaux en quantité ; des logements, mais de grâce n'en profitez pas pour stigmatiser les logements sociaux, même si la loi SRU n'est pas la meilleure que l'on puisse imaginer ; les locaux d'activités installés sur des espaces qui étaient auparavant agricoles ou naturels. Nous nous en étions d'ailleurs faits l'écho lors de notre session du 7 juin dernier à propos du projet d'aménagement de l'opération d'intérêt national de la vallée du Var.

Si nous ne voulons pas voir se multiplier les situations que nous venons de connaître, il faut réparer tout ce qui peut l'être et continuer à mettre en œuvre des aménagements destinés à atténuer les conséquences de telles catastrophes. Et de ce point de vue, l'apport du SMIAGE est tout à fait considérable. Mais il faut également se poser la question d'un changement de mode de développement actuel qui pour l'essentiel est trop fondé sur la course au profit financier et trop peu sur le respect de la nature, alors que nous le savons bien, elle aura toujours le dernier mot.

Il se trouve qu'un des points de l'ordre du jour de notre session d'aujourd'hui porte sur la création de la Commission départementale d'aménagement foncier. Sans lui accorder plus d'importance qu'elle peut en avoir, elle peut être, à côté des actions engagées au titre du GREEN Deal, un lieu où s'exerce cette réflexion sur les orientations et projets, prenant le contrepied de certaines dérives actuelles, grâce notamment à la préservation de terres agricoles abandonnées qui se trouvent trop souvent vouées à l'urbanisation.

De tels événements sont également des sources d'enseignements qui méritent d'être pris en considération. A travers ce qui s'est passé sur le territoire du canton que nous représentons avec Valérie TOMASINI, nous en relevons deux. Le premier des enseignements, c'est l'attention permanente qu'il convient de porter à l'entretien des aménagements réalisés pour limiter les conséquences des pluies torrentielles. C'est notamment le cas des ouvrages d'art qui ont dû être réalisés pour ouvrir de nouvelles voies de circulation routière aux abords des fleuves côtiers, voire même dans leur lit pour ce qui concerne la pénétrente du Paillon. Les limitations de circulation imposées pour assurer la sécurité des personnes qui circulent mais qui ont empoisonné les déplacements dans les Paillons et l'Est de Nice, pendant la réparation d'une importante brèche provoquée par le Paillon dans le système de protection de la pénétrente en sont le témoignage, alors même que la Métropole a fait diligence pour réparer cette brèche.

Le deuxième enseignement porte sur l'intérêt du moyen alternatif à la voiture qu'est le train. Cet intérêt a été particulièrement mis en évidence dans la situation de crise que nous venons de vivre. La gratuité appliquée sur la ligne Tende – Nice pendant la période où la pénétrante n'était utilisable que sur une voie, couplée à l'ouverture des gares multimodales de L'Escarène, qui sera inaugurée cet après-midi, et de Cantaron, qui existe déjà depuis un certain temps, s'est traduite par une affluence record vers ce moyen de transport collectif. Preuve s'il en fallait que sous réserve de tarification raisonnable, voire de gratuité – je pense que c'est une idée à creuser – et d'amélioration de sa fiabilité, c'est essentiellement par le développement du transport collectif par train, et en ce qui concerne ce secteur par ce train couplé avec le tram dans le cas qui nous occupe, que pourront être réellement améliorées les conditions de déplacement dans l'Est de Nice et les Paillons. Nous n'en débattons pas souvent ici, mais nous en parlons avec la Métropole et les services de l'Etat. C'est une question qui se pose avec une grande acuité dans ce périmètre.

Or cette ligne que je viens d'évoquer est aujourd'hui menacée de fermeture par la non-réalisation de travaux de réhabilitation et de mise en sécurité consécutive à la diminution des moyens du contrat de plan Etat-Région de 45 M€ à 15 M€, et à la non-mobilisation de cette somme que ce soit par l'Etat ou par la Région, avec une nouvelle menace d'une particulière gravité qui semble se faire jour, c'est-à-dire le fait que les infrastructures ferroviaires et routières seraient totalement exclues du futur contrat de plan Etat – Région. Or pour cette ligne, on nous renvoie souvent du contrat de plan, où rien n'aura été fait, au futur contrat de plan. Dans ces conditions, le fait que le Président de Région nous invite à adopter une motion de soutien à la ligne nouvelle Marseille-Nice-Monaco sans même évoquer la ligne Nice-Tende en dit plus long que tous les discours sur l'intérêt porté à cette ligne par la collectivité qui en a la responsabilité.

Il serait criminel d'en rester là. Et ce d'autant que sur le plan de la circulation routière, les déplacements vers le Piémont sont toujours aussi difficiles du fait de la suspension prolongée de la construction du tunnel de Tende dont le Département est partenaire financier. C'est à se demander s'il ne faudrait pas orienter les moyens envisagés pour le tunnel routier de Tende vers le transport ferroviaire.

S'agissant des orientations budgétaires qui serviront à établir le budget 2020 de notre collectivité dès que nous aurons plus de précisions sur les nouvelles amputations de nos recettes au titre de la solidarité horizontale que nous condamnons comme vous et qui dédouane l'Etat de ses responsabilités, elles s'inscrivent dans la continuité de votre politique budgétaire sur laquelle nous marquons régulièrement notre différence. Nous le ferons encore aujourd'hui.

La perte d'autonomie de notre collectivité, mise en œuvre de façon quasi-systématique depuis la suppression de la taxe professionnelle, se confirme et s'amplifie au point que les possibilités d'intervention du Département seront bientôt totalement dépendantes des décisions de l'Etat, avec les conséquences qui peuvent en résulter pour son existence même. C'est une situation qui nous est imposée mais que vos propositions concernant le budget 2020, comme cela avait été le cas en 2019, accompagnent et aggravent.

Est-il raisonnable et responsable de se satisfaire, comme vous semblez le faire d'une certaine façon, que le produit des droits de mutation représente bientôt la moitié de la ressource financière du Département alors que cette recette est aléatoire ? Si son montant prévisionnel est de 540 M€ pour 2020, n'oublions pas qu'il n'était que de 370 M€ il y a à peine 5 ans et qu'il lui est arrivé de chuter de 50 M€ entre deux exercices, en sachant que plus est que plus cette recette est élevée, plus les prélèvements de l'Etat le sont aussi. 540 M€, à comparer aux 75 M€ de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ou au produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui, avant de nous être enlevée, représente à peine plus de 20 % des ressources que nous pouvions décider librement : est-il raisonnable d'imaginer l'avenir d'une collectivité avec de tels types de financements ?

Avec cette taxe sur le foncier bâti, qui n'existera plus à partir de 2021, cette ressource sera remplacée par une allocation au Département d'une part de la TVA nationale dont le montant sera calculé par l'application du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 2019 à la base d'imposition 2020. Cela revient à dire que votre décision de baisser de 5 % cette taxe en 2019 que nous avions jugée malvenue fera perdre au Département 15 M€ par an de façon définitive. De même, cela lui fera perdre toute autonomie de décision sur 20 % de ses recettes. Il me semble qu'il s'agissait de la seule marge d'autonomie qui nous restait.

Alors que le niveau de cette taxe appliquée par notre collectivité est un des plus bas du pays et qu'elle ne fera plus partie de nos ressources en 2021, vous réitérez en l'amplifiant la décision de 2019 en privant le département de 30 M€ de recettes. Vous le traduisez comme correspondant à 30 M€ d'impôts de moins à payer par les contribuables, c'est vrai, et Mme GOURDON a indiqué précédemment ce que cela représentait. Et ceci à un moment où nous avons grand besoin de ces 30 M€ pour aider à la réparation des dégâts causés par les intempéries, soit 10 M€ que nous engageons à juste titre et qui ne suffiront peut-être pas tant les dégâts sont importants. Si nous les engageons, il faudra les prendre ailleurs. Nous pourrions pourtant, tirant les leçons de ce qui vient de se passer, affecter 20 M€ aux aménagements à réaliser pour se préserver de telles catastrophes. C'est ce que nous proposons. Tout le monde a vanté le rôle exceptionnel et irremplaçable du SMIAGE, et nous remercions M. CIOTTI pour la création de ce syndicat. Nous étions d'ailleurs les tous premiers à soutenir sa création. Merci de l'avoir fait, et son efficacité est aujourd'hui reconnue. Nous pourrions comme je le disais engager 20 M€ dans des travaux permettant de prévenir et d'atténuer les conséquences des catastrophes telles que celle que nous venons de subir. Or nous allons nous en priver. Sans compter que la décision de diminuer à nouveau de 10 % cette taxe en 2020 risque de pénaliser, quant à elle, la compensation de la perte de taxe par les communes, même si l'Etat nous assure qu'il y aura une compensation à l'euro près. Nous connaissons la musique : la compensation s'effectue pendant un an à l'euro près, et on ne tient ensuite plus compte de rien, pas même de l'inflation.

Tout ceci s'inscrit dans les thèses libérales de la remise en cause de l'impôt alors qu'il s'agit du moyen d'assurer la libre administration des collectivités et d'organiser la solidarité à l'échelle du pays grâce aux services publics que vous avez pourtant vantés tout à l'heure. Moins de ressources, c'est moins de services publics. Enfin, cette solidarité est

particulièrement mise à mal par la réforme des retraites qui s'inscrit elle aussi dans la logique politique du dogme de la réduction de la dépense publique et de la concurrence de tous contre tous, que malheureusement vous partagez avec la majorité qui dirige actuellement le pays. Je vous remercie de votre attention.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. Je pense qu'il y a dans vos propos énormément de points que nous partageons, puis notre différence quant à la vision budgétaire. Je vous répondrai d'ailleurs à ce sujet en même temps qu'à Mme GOURDON, puisque vous faites tous les deux allusion à une mécanique qui consiste à perdre énormément. Nous sommes sur une mécanique inverse : en prenant cette décision concernant la taxe sur le foncier bâti, nous nous privons certes d'une recette, mais elle est largement compensée, cette année comme l'année dernière, par les DMTO. Il en sera de même pour 2020. Nous partageons avec vous le fait que ces DMTO soient aléatoires, mais cette année il en sera ainsi.

En ce qui concerne le fait de restituer cet argent aux contribuables des Alpes-Maritimes, certes, Mme GOURDON, comme M. CIOTTI l'a expliqué dans le journal et l'a rappelé lors de son intervention hier, certains contribuables ne vont économiser que 2 ou 3 €. Mais il faut rappeler que la taxe sur le foncier bâti est payée à 50 % par les entreprises, qui pour leur part se retrouvent en capacité d'utiliser cela pour générer de l'activité économique et de l'emploi. De même, s'il n'y a que 50 % des entreprises concernées, pour la moitié des 50 % restants, ce sont les bailleurs sociaux qui sont concernés. Et nous touchons ici la question qui nous est chère et qui est relative à la loi SRU, c'est-à-dire celle des logements sociaux. Nous ne disons pas qu'il ne faut plus construire de logements sociaux. Ces logements doivent évidemment être construits. Mais il faut simplement permettre aux maires ayant des zones sensibles ou à risques d'être exonérés de ce qu'impose la loi. Ce devrait être le cas lorsque la situation ne permet pas d'y répondre. Construire des logements sociaux dans des zones inondables n'a aucun sens, et c'est l'objet de l'amendement proposé par Eric CIOTTI.

Cette recette reste donc dans le département des Alpes-Maritimes. Vous dites que nous avons privé le Département de 15 M€ en 2019, et de 30 M€ cette année, soit 45 M€. Pour nous, le raisonnement est inverse. Comme vous l'avez indiqué, et nous sommes d'accord sur ce point, la TVA qui nous est donnée en lieu et place du foncier bâti ne peut pas nous convenir. C'est un levier fiscal qui nous est enlevé, et c'est une fois de plus une façon approximative et arrondie de faire de la compensation. Néanmoins, la base qui nous servira de recette pour 2021 sera la base de 2019. En d'autres termes, nous ne perdrons pas les 30 M€ de cette année. Et les 15 M€ ont été restitués à l'économie du département, et c'est une économie où les entreprises ont besoin de retrouver une capacité à créer de l'emploi, et où les bailleurs sociaux ont besoin de pouvoir générer des recettes. Vous aviez d'ailleurs évoqué ici en séance les difficultés rencontrées par les bailleurs sociaux. La décision que nous prenons aujourd'hui laisse une manne financière dans notre département. Notre calcul vise à essayer de faire en sorte que, face aux coups durs que nous porte le Gouvernement chaque année, nous parvenions malgré tout à laisser la richesse dans le département pour que les maralpins puissent en profiter. Nous avons donc une différence philosophique sur ce point, mais je pense que nous avons pris la bonne décision pour ne pas perdre cet argent.

Pour le reste, comme je l'ai dit, nous partageons un certain nombre de sujets. Même si elle n'est pas de la compétence du Département, la ligne Nice – Tende nous intéresse. C'est une ligne dont nous ne pouvons pas nous détourner. Elle aura d'ailleurs le soutien du Département par ma voix au moment de la réunion sur le contrat de plan Etat – Région qui aura lieu lundi. Nous demanderons au Préfet de Région de prendre en compte cette demande et de ne pas sortir les transports du contrat de plan Etat – Région. De là à dire que nous serons entendus, il y a un pas que je ne franchirai pas, mais nous serons avec vous pour réclamer la défense de cette ligne et sa prise en compte dans le contrat plan Etat – Région, ou à défaut que des engagements soient pris pour que cette voie ferrée ne soit pas fermée. La solidarité avec Renaud MUSELIER sur sa demande de ligne nouvelle est aussi une nécessité pour nous. Nous connaissons le débat qui se tient depuis tant et tant d'années, et nous soutiendrons forcément la proposition du Président de Région.

Vous avez évoqué également la création de la commission départementale. Elle nous a été demandée par l'Etat, et nous y répondons. Je pense qu'elle se manifestera par des opérations qui serviront le Département. Je le souhaite en tous cas. Nous reviendrons par ailleurs dans une séance ultérieure sur l'agence d'ingénierie pour soutenir les communes. Je ne voudrais pas trop alourdir le débat.

M. LISNARD.

**M. LISNARD.**- Merci M. le Président. S'agissant des orientations budgétaires, nous pouvons nous réjouir d'avoir une collectivité d'une telle solidité grâce aux efforts réalisés ces dernières années. Ils permettent d'assurer nos missions de façon efficace et de défendre les contribuables. Le procès pavlovien en libéralisme que l'on entend dès que l'on évoque des baisses d'impôts paraît bien cocasse lorsque l'on sait que la France a le record des prélèvements obligatoires et qu'elle se distingue mondialement dans ce domaine. Rendre un peu d'oxygène au contribuable, c'est aussi défendre le peuple qu'il faut savoir entendre. Il est réjouissant de voir que le département, grâce à sa saine gestion, parvient à défendre en même temps les usagers, qui bénéficient d'un service public universel de qualité, et les contribuables qui le financent. La modalité retenue est pertinente puisqu'elle offre la possibilité de donner de l'oxygène financier aux habitants du département sans pénaliser ce dernier dans la durée.

Nous partageons en revanche le constat ici que les compensations de l'Etat, quel que soit le Gouvernement dans le temps, ne seront pas à la hauteur des prélèvements faits sur les collectivités. Le comité des finances locales émet chaque année un rapport de l'observatoire des finances publiques et locales qui démontre de façon extrêmement étayée, et sans que cela soit remis en cause par Bercy d'ailleurs, le fait qu'historiquement, tous les transferts de charges ou tous les prélèvements dans les ressources des collectivités ne sont compensés que dans les premières années. A partir de la quatrième année, la compensation tombe à 40 %, et ce indépendamment des décisions que nous prenons aujourd'hui. La baisse de fiscalité qui est décidée profite quant à elle aux contribuables, c'est une certitude. Les compensations ne sont pas liées à cette baisse de fiscalité mais aux prélèvements de l'année dernière, et elles dépendent donc de la volonté de l'Etat dans la durée. Or nous savons que malheureusement, cette volonté n'est pas fiable.

Nous pouvons donc nous réjouir d'avoir une collectivité qui a su optimiser ses dépenses. Lorsque nous considérons le montant des dépenses publiques, qui là aussi atteignent un record du monde avec 56 % du PIB, et celui des prélèvements obligatoires qui sont de 46 %, nous voyons bien que la difficulté que rencontrent réellement les fonctionnaires et ceux qui servent le public n'est pas dans une absence de prélèvements ou de ressources, mais bien dans l'efficacité de la dépense. C'est ce qui n'est pas abordé aujourd'hui dans la réforme de l'Etat par ceux qui nous dirigent. Je vous remercie donc M. le Président ainsi que le Président de la commission des Finances pour nous permettre de respecter cette belle orthodoxie financière qui fait honneur à notre Département, et dont d'ailleurs quelques communes s'inspirent.

Sur les intempéries, le propos de M. KONOPNICKI était extrêmement exhaustif et juste. Les aménagements engagés depuis le 3 octobre 2015 ont montré leur pertinence, non pas évidemment pour empêcher les inondations, puisqu'il y a une augmentation de la fréquence et de l'intensité des intempéries. J'ai fait analyser par ma cellule municipale les intempéries depuis 1960, puisque nous n'avons pas de données antérieures fiables. Nous avons constaté une augmentation de 25 % l'intensité moyenne de chaque épisode d'alerte, avec une fréquence qui a quant à elle triplé. Nous sommes donc incontestablement face aux conséquences du dérèglement climatique.

Grâce au SMIAGE et aux intercommunalités, il a été possible, non pas d'empêcher les inondations, mais bien d'en réduire et d'en retarder les impacts, et donc de sécuriser. Par le développement de la culture du risque et du civisme, qui est l'alpha et l'oméga de l'action publique, nous avons réussi, par la conjonction des efforts, et non par la convergence des luttes, à éviter les victimes, ce qui est la plus haute des satisfactions. La situation reste extrêmement difficile, d'autres aménagements sont nécessaires, l'agglomération Cannes – Grasse a obtenu la validation de 160 M€ de travaux dans le cadre de trois PAPI sur 18 ans, ce qui va permettre de recalibrer les cours d'eau, de libérer les exutoires, c'est-à-dire d'avoir une gestion hydraulique pertinente pour progresser en matière de sécurisation. Nous ne pouvons évidemment rien faire sans le Département, et le couple Ville – Département reste effectivement le couple le plus performant dans l'application pertinente du principe de subsidiarité.

La culture du risque a progressé, les systèmes d'alerte ont considérablement progressé, et les comportements individuels ont progressé. Il faut entretenir la mémoire des événements. Il faut aussi obtenir l'attention de l'opinion publique et des médias sur ces problématiques, y compris lorsqu'il n'y a pas de catastrophe. Il est extrêmement difficile, lorsque vous êtes dans l'eau jusqu'au cou, ce qui n'est pas un symbole, d'entendre les sentences d'experts autoproclamés depuis les studios des chaînes d'information vous expliquer ce qu'il faudrait faire. Régulièrement, le Département, les communes, les agglomérations communiquent sur les aménagements réalisés et à réaliser en matière de prévention des risques majeurs. Il faut que nous trouvions le moyen d'attirer l'attention hors des périodes de crise pour faire évoluer les comportements. La législation doit progresser, et je veux à nouveau remercier Eric CIOTTI qui en tant que parlementaire a fait une proposition de loi extrêmement concrète

et efficace, qui je l'espère sera retenue au Parlement. Cela nous aiderait considérablement à mieux protéger les populations. Il faut que nous maintenions la pression sur le pouvoir législatif qui appartient depuis 1958 à l'exécutif et donc au Gouvernement.

A titre personnel, je regrette un peu que le Ministre de l'intérieur, alors que l'intensité des intempéries était concentrée sur les secteurs de Fréjus Est, Mandelieu-La-Napoule, et Cannes-la-Bocca, n'ait pas pris la peine de s'arrêter là où il y avait le plus de sinistrés. C'est une étrange conception de la solidarité. Je lui dirai en face, mais évidemment poliment, prochainement. Je pense qu'il est très important que l'Etat comprenne que les investissements nécessaires en termes d'urbanisme et d'aménagement des cours d'eau ont besoin d'être soutenus, notamment et déjà par une réglementation adaptée. Je pense notamment à un ouvrage essentiel pour Mandelieu-La-Napoule qui permet de sécuriser les riverains du Riou-de-l'Argentière. Cette idée a émergé en 2011, avant de devenir après 2015 un programme porté désormais par l'agglomération. Malgré le soutien effectif des préfets qui se sont succédés et des services de l'Etat, nous sommes bloqués par les services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour des raisons incompréhensibles, inconscientes et irresponsables, ce qui renvoie à la problématique d'un Etat qui n'est plus central mais qui n'est pas non plus déconcentré, c'est-à-dire qui n'est nulle part, avec cette régionalisation des services de l'Etat qui est une ineptie de ces dernières décennies.

Je remercie donc le Département qui une fois de plus, immédiatement, comme en 2015, lors de ces épisodes inouïs – il est tombé en une dizaine de jours un an et demi de pluie sur Cannes-la-Bocca, et j'imagine qu'il en est de même évidemment sur Mandelieu-La-Napoule – a réagi tout de suite. Je remercie Charles-Ange GINESY et Eric CIOTTI qui ont immédiatement été présents humainement, et qui sont intervenus aussi par la logistique et l'ingénierie du SMIAGE, ainsi qu'avec des financements dont nous avons besoin.

**M. Le Président.-** Merci pour ces commentaires avisés. En regardant David KONOPNICKI et David LISNARD, j'ai vu deux élus de terrain qui faisaient face à une population totalement désemparée. C'est là que nous voyons le rôle du maire, qui est à la fois celui qui assure, celui qui explique et celui qui garantit l'avenir. Nous avons été solidaires avec vous face à ce lourd événement que vous avez vécu. David LISNARD, tout comme Francis TUJAGUE, a évoqué les ouvrages d'art à surveiller. Un article de presse est paru sur nos actions en la matière, et en particulier sur les ponts. Nos services du Département assurent un suivi régulier de l'ensemble de nos ouvrages d'art, et le SMIAGE complète ce dispositif avec la surveillance des ouvrages qui se situent en dehors de notre responsabilité routière. Il y a là une surveillance permanente et une reconnaissance du terrain qu'il faut poursuivre. Merci également M. LISNARD pour avoir appuyé cette diminution budgétaire qui nous honore et qui, j'en suis convaincu, va redonner de l'énergie à notre département.



1. **INTEMPERIES DU 22 AU 24 NOVEMBRE 2019 - SOLIDARITE A L'EGARD DES PARTICULIERS, DES COLLECTIVITES, DES ENTREPRISES, DES COMMERCE ET DES AGRICULTEURS**

**M. CIOTTI.**- Les deux rapports que j'ai l'honneur de présenter – le premier relatif à la mobilisation des aides d'urgence en réparation des intempéries que nous avons longuement évoquées, et le second relatif aux orientations budgétaires – me permettront également d'intervenir au nom du groupe des Républicains que j'ai l'honneur de présider.

Tout d'abord, en évoquant les intempéries de fin novembre et de début décembre, je veux naturellement exprimer ma reconnaissance à tous les acteurs du secours qui se sont mobilisés avec la compétence, le dévouement et le professionnalisme que nous leur connaissons. Nous aurons l'occasion de leur rendre cet après-midi l'hommage qu'ils méritent. Ils ont été exemplaires, qu'il s'agisse des sapeurs-pompiers, des agents de Force 06, des policiers et gendarmes, ou des personnels communaux qui ont été mobilisés. Ils ont incarné ces maillons de la chaîne du secours face à l'urgence de sauver des vies. Même si nous avons à déplorer des dégâts considérables estimés à plus de 390 M€ aujourd'hui sur les départements du sud-est, et avec 42 000 déclarations d'assurance, nous n'avons pas eu à déplorer de victime dans le département des Alpes-Maritimes malgré les deux alertes rouges. C'était la première fois que les alertes rouges étaient déclenchées dans l'histoire du département des Alpes-Maritimes. Le 3 octobre 2015, et ce fut sans doute une erreur d'anticipation et de prévision comme nous l'avions dit à l'époque, il n'y avait eu que très tardivement une alerte orange. Cette absence de victime nous démontre que des leçons ont été tirées et que des progrès ont été faits. Ces progrès, nous les devons à tous les acteurs, et en premier lieu à ceux qui ont porté secours aux personnes. Le personnel de la sécurité civile a été lourdement frappé par l'accident d'hélicoptère dans les Bouches-du-Rhône. Evoquer cette situation me conduit à leur rendre hommage et à leur dire notre reconnaissance.

Des progrès ont été faits, vous les avez soulignés et je n'y reviendrai pas. La mise en place du SMIAGE a en effet été une réussite qui traduit la mobilisation unie et rassemblée de tous les acteurs. Ce ne fut pas forcément très simple, mais toutes les intercommunalités, tous les établissements publics, tous les acteurs ayant une compétence en matière de lutte contre les inondations, se sont réunis avec le département pour créer ce premier établissement public de bassin. Aujourd'hui, cet outil, fort de la soixantaine d'agents qui le composent et qui pour l'essentiel viennent du Département, sous l'autorité de Cyril MARRO, a réalisé un travail de prévention, d'anticipation et de protection extrêmement utile et extrêmement efficace. Il faut naturellement aller encore plus loin, mais cet exemple montre que le périmètre départemental est souvent le périmètre le plus pertinent. Nous n'avons pas réussi par le passé, et je le regrette, à mettre en place un tel outil pour les transports et pour les déchets. C'est sans doute une lacune. Nous voyons en tous cas que la réunion des forces permet d'atteindre des résultats importants.

Concernant ces intempéries, vous avez évoqué la proposition de loi que j'ai déposée à l'Assemblée nationale. Elle porte sur deux points qui ont été au cœur des interventions de chacun, ce qui témoigne des difficultés auxquelles nous sommes confrontés, avec des

incohérences pour la réalisation de travaux dont nous connaissons l'urgence. Aujourd'hui, il faut lever ces entraves à la réalisation de travaux de protection des populations. Nous avons déjà déposé à l'époque avec Jean LEONETTI, en tous cas sur une partie, cette proposition de loi pour faire en sorte qu'il y ait une procédure spécifique de travaux qui puisse s'affranchir de certains obstacles ou de certaines contraintes lorsqu'il s'agit de protéger des vies. Certains travaux sont identifiés et attendus pour sauver et protéger des personnes, et on ne peut se réfugier derrière certaines arguties pour les retarder. Je le souligne : certains comportements de certaines administrations mettent des vies en péril, et nous devons les dénoncer. David LISNARD a raison de souligner ce qui est au cœur de ma proposition de loi, c'est-à-dire la nécessité de redonner aux préfets des départements leur rôle et leur place. Ce doit être à eux d'apprécier l'urgence vitale pour éviter que nous ayons à nous soumettre à l'avis de telle ou telle direction régionale. Pour citer les personnes qui aujourd'hui sont à l'origine des retards avec un comportement que je dénonce comme étant dangereux, nous avons la DREAL qui a retardé la réalisation d'infrastructures. C'est aux préfets des départements de reprendre la main pour que nous évitions ces retards dangereux qui parfois mettent en péril des vies.

Deuxième incohérence, et ce n'est pas ce que j'ai entendu dans certaines voix de responsables – si l'on ose le mot – politiques dans le département qui ne sont pas dans cette assemblée qui disaient que je voulais faire un procès au logement social : il ne s'agit pas d'un procès au logement social, mais d'un procès face à une certaine incohérence. Il est demandé à des communes qui ont une grande partie de leur territoire située en zone inconstructible de densifier encore davantage la construction de leur territoire avec des logements sociaux, qui sont toujours un pourcentage des autres logements, avec des pénalités si elles ne construisent pas plus. Il faut que l'Etat sorte de cette ambiguïté et de son incohérence. C'est une loi qui avait été votée sous un Gouvernement socialiste. Je l'ai fortement combattue. Elle est contraire à l'intérêt général et n'a rien amélioré en matière de logement social. Il serait possible d'avoir une autre démarche pour aider les personnes, plutôt que d'imposer des contraintes et des pénalités à des communes qui ont des travaux à réaliser et à qui est prélevé de l'argent qui va sans doute boucher des trous que les mêmes sont en train de creuser par ailleurs. Il faut sortir de ce système absurde. Il faut naturellement aider les personnes à se loger, mais il faut arrêter d'imposer des constructions là où elles n'ont pas lieu d'être. Je voulais rappeler ces deux points qui sont les deux axes de la proposition de loi que j'ai déposée la semaine dernière à l'Assemblée Nationale.

Avec ce rapport, je vous présente le dispositif qu'a souhaité mettre en œuvre le Président pour venir en aide aux personnes et aux collectivités qui ont subi de lourds dégâts suite aux intempéries. Nous vous proposons par ce rapport de mettre en œuvre des dispositifs d'aides spécifiques pour les collectivités et les EPCI en augmentant les taux d'intervention pour les communes rurales de 40 à 50 %, et pour les communes urbaines de 10 à 30 %. Pour les collectivités, nous mobiliserons une aide de 5 M€. Nous engageons également, en concertation avec la Région, une convention nous autorisant à aider le monde économique, et à mobiliser une aide d'1 M€ pour les entreprises, les commerces et les agriculteurs. Nous vous proposons enfin une aide d'1 M€ pour les particuliers qui pourront ainsi bénéficier d'une aide d'urgence, c'est-à-dire d'une aide immédiate de 750 € pouvant être suivie d'une aide

complémentaire allant jusqu'à 2 000 €. Comme je l'ai indiqué, 42 000 déclarations de sinistres ont été faites auprès des assurances pour le Var et les Alpes-Maritimes. Dans l'attente du versement des premières indemnités de la part des assurances, nous voulons aider les ménages qui ont tout perdu et qui se trouvent en grande difficulté.

**M. Le Président.**- Il y a une note au rapporteur, puisque les montants ont été revus.

**M. CIOTTI.**- Tout à fait. L'aide globale est portée à 10 M€ pour l'aide aux collectivités, 7 M€ en faveur des communes, 1,5 M€ en faveur des entreprises, et 1,5 M€ en faveur des particuliers.

**M. Le Président.**- Je vous remercie.

*Le rapport n°1, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020**

**M. CIOTTI.**- Ce débat a été largement abordé, ce qui me permettra d'être bref dans la présentation de ce rapport. Dans votre intervention M. le Président, vous en avez souligné les grands axes. Je voudrais à mon tour mettre en lumière l'expression que traduit ce débat d'orientations budgétaires pour le budget primitif 2020.

Il marque tout d'abord la bonne santé financière de notre collectivité dans un contexte difficile de réduction des dotations de l'Etat et d'augmentation du mécanisme parfaitement illégitime de péréquation qui prélève sur les Départements bien gérés des sommes au profit de départements, de collectivités ou de l'Etat qui le sont beaucoup moins. L'addition de la diminution de la dotation globale de fonctionnement qui prive le Département des Alpes-Maritimes de 90 M€, et la mise en œuvre des nouveaux mécanismes de péréquation, notamment pour les droits de mutation, nous prive de quasiment 200 M€ de recettes, ce qui est énorme à l'échelle de notre collectivité. Imaginez ce que nous aurions pu faire ces dernières années et ce que nous pourrions faire cette année avec ces 200 M€ qui sont indument et scandaleusement pris dans les poches du Conseil départemental. Ce contexte est donc beaucoup plus difficile que celui que nous avons connu il y a quelques années.

Malgré ce contexte, ensemble M. le Président, avec notre majorité – et je me réjouis qu'elle soit de nouveau rassemblée aujourd'hui, c'est un point extrêmement positif, et je remercie tous ceux qui en sont à l'origine – nous avons décidé ensemble, pour les dix dernières années, de mettre en place une politique de rigueur et de constance dans la gestion de nos dépenses publiques. Cette gestion a veillé à ce que chaque euro d'argent public soit bien utilisé et ne soit pas dépensé indument. Cela nous a conduits à faire des économies sur notre train de vie, à diminuer le parc automobile de 18 %, à diviser par deux les dépenses de communication, à réduire les effectifs de notre Collectivité, sans obérer sa marge d'intervention, de 560 agents nets, faisant abstraction des transferts vers d'autres collectivités. Nous avons aussi pu réaliser des économies extrêmement importantes dans une meilleure gestion de l'octroi du RSA à ceux uniquement qui remplissaient les critères juridiques et sociaux pour en bénéficier. C'est ici une économie de 60 M€, avec des radiations nombreuses

de personnes qui n'avaient rien à faire au RSA et qui bénéficiaient d'argent public de façon détournée.

Ces décisions, nous les avons mises en œuvre au fil des années. Cela nous a permis de retrouver des marges de manœuvre et de nous désendetter. Je le dis à Mme GOURDON, puisque je partage avec elle ses préoccupations, même si ses amis au plan national n'ont jamais exprimé la même adhésion. La conversion locale est toujours louable et salubre. Je partage donc sa vision sur l'exigence de procéder au désendettement. Cela devrait s'appliquer à notre pays qui cumule 2 300 milliards d'euros de dette et 100 % de la richesse nationale.

Nous avons donc eu cette volonté, et nous présentons des orientations qui vont amener à poursuivre ce désendettement que nous avons entamé il y a 5 ans et qui nous permet aujourd'hui de revendiquer une baisse de l'endettement de 143 M€, ce qui nous offre des marges de manœuvre supplémentaires.

De même, et ce sera aussi un des axes de ces orientations budgétaires pour l'exercice 2020, nous avons souhaité continuer à aménager notre territoire de façon importante avec des niveaux d'investissements supérieurs à la moyenne des grands Départements de notre pays. Nous investissons beaucoup, y compris, et c'est sans doute un des points importants et spécifiques pour les Alpes-Maritimes, au profit des collectivités, des intercommunalités et des communes. Cette solidarité communale et intercommunale du Département n'a jamais fait défaut dans les Alpes-Maritimes. Nous le revendiquons, et nous le poursuivons pour l'exercice 2020.

Enfin, nous continuons à exercer nos missions de solidarité humaine, dans un département qui n'est pas épargné par les difficultés sociales, malgré l'image extérieure que nous pouvons avoir. L'effort en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, de la protection des enfants, du retour à l'emploi, etc. Toutes ces politiques, nous les conduisons et nous les poursuivons avec détermination au cours des années à venir.

De plus, et c'est sans doute la mesure la plus saillante de ce budget, nous avons voulu faire un choix, celui de la dégrèvement fiscal. Certains nous disent que ce n'est pas encore suffisant. Je suis d'accord avec eux, il faut bien-sûr aller plus loin, mais pour cela nous ne sommes pas seuls. Si j'osais la comparaison, ce sont les mêmes enjeux que sur le changement climatique. Nous connaissons les maux, nous savons d'où ils viennent, nous savons ce qu'il faut faire, et parfois, face à l'ampleur du phénomène, nous pouvons nous dire que ce que nous allons faire dans notre collectivité ou dans nos communes est véritablement infinitésimal par rapport à l'ampleur des problématiques. Mais si nous ne nous insérons pas dans cette dynamique, personne ne le fera. Depuis l'année dernière, et nous l'avons d'ailleurs déjà fait, nous avons amorcé la dégrèvement fiscal dont notre pays a besoin. David LISNARD a précédemment rappelé ces chiffres qui ont été publiés encore cette semaine. La France détient le triste record du monde d'avoir une fiscalité et des prélèvements obligatoires les plus lourds au monde, soit 47 % de la richesse nationale. En d'autres termes, presque la moitié de ce qui est produit en France s'évapore en impôts, en taxes et en charges. C'est gigantesque. Si nous avons ces difficultés et un record de chômage, c'est en lien direct.

Il faut donc inverser cette tendance qui est suicidaire pour notre pays. Il faut baisser les impôts parce que les Français n'en peuvent plus et ne le supportent plus. C'est un devoir, ce n'est pas un choix. Nous respectons aussi, et c'est pour moi le signe du retour à la crédibilité de la parole publique, nos propositions de 2015. Lorsqu'avec cette majorité j'ai conduit la campagne des élections départementales, nous avions au premier rang de nos dix propositions la stabilité fiscale. Avec ce qui sera le dernier vote compte tenu de la législation qui privera désormais notre collectivité du choix de ses taux de fiscalité – j'espère qu'une autre majorité nous redonnera un jour la capacité de choisir nos ressources – je suis fier de souligner que nous aurons respecté l'engagement que nous avons pris. Nous irons même bien au-delà puisque nous pourrions proposer une baisse de 15 % de la fiscalité.

Vous dites, Mme GOURDON, que ce n'est pas assez et que ce ne sont que quelques euros. Ce ne sont pas quelques euros, mais quelques dizaines d'euros, voire parfois quelques centaines. Ce n'est pas complètement négligeable. 15 M€ en 2019, 30 M€ en 2020 : cela commence à être un petit geste. M. TUJAGUE, vous nous avez dit que nous allions faire perdre 15 M€ au Département. Or je pense que nous allons au contraire faire gagner 45 M€ aux habitants de ce Département. Pour moi, c'est important. Nous ne sommes pas ici pour dépenser de l'argent public mais pour servir les habitants de ce département. Je pense que pour eux, leur permettre de constater que leur fiscalité va baisser là où elle est par ailleurs fortement alourdie, ce n'est pas une perte mais un gain. J'ai la faiblesse de penser que ce sera le meilleur moyen de soutenir l'activité économique, de soutenir nos entreprises, nos artisans et nos commerçants qui par ailleurs souffrent du contexte actuel et passé. Je pense que nous ferons œuvre utile pour la croissance, pour la richesse, et pour l'emploi dans ce département. C'est une conviction qui, dans cette majorité, est solidement ancrée. Aujourd'hui, l'impôt est devenu insupportable. Il faut amorcer la décrue. Nous y prenons notre part, et nous invitons tout le monde, et au premier rang l'Etat, à avoir la même démarche : réduire la dépense publique pour retrouver des marges et diminuer la fiscalité.

Voilà M. le Président, mes chers collègues, les grands axes de ces orientations budgétaires qui structureront le budget primitif que nous serons amenés à approuver en début d'année 2020.

**M. Le Président.-** Je vous remercie cher Eric CIOTTI pour la présentation complète de ce dossier. Y a-t-il des demandes de parole ? Je considère donc que le débat a eu lieu. Conformément à la loi, nous n'avons pas de vote à effectuer, si ce n'est pour considérer que le débat a bien eu lieu.

*L'assemblée considère à l'unanimité que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu.*

### **3. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES ET VIREMENTS DE CREDITS**

**Me BECK.-** Ce rapport permet d'apurer des créances irrécouvrables, d'apurer le compte d'attente de la paierie départementale en recettes, et d'effectuer des virements de crédits entre chapitres sans modification des équilibres généraux par section votés au budget 2019. Tout cela s'effectue sur proposition du Comptable public. Vous avez dans ce rapport différents tableaux qui dressent un inventaire très précis de toutes les sommes concernées.

En ce qui concerne les virements de crédits, vous avez une première note au rapporteur qui complète le rapport initial, notamment pour intégrer l'abondement qui vise à financer les aides à la reconstruction suite aux récentes intempéries. Une deuxième note au rapporteur est liée aux intempéries du 1<sup>er</sup> décembre dernier puisque dans le cadre du Festival « C'est pas classique », le Département a été obligé d'annuler toutes les représentations qui étaient prévues le 1<sup>er</sup> décembre à la suite d'un arrêté du Préfet des Alpes-Maritimes ayant interdit toute manifestation dans le département. Le montant total des spectacles prévus sur la journée et la soirée s'élève à 174 576 € TTC. Si nous appliquons à la lettre l'article 10 de l'acte d'engagement, aucune indemnité ne devrait être versée en cas d'annulation pour cas de force majeure. Nous pouvons considérer qu'il s'agissait d'un cas de force majeure. Pour autant, avec beaucoup de sagesse, et en prenant en compte la jurisprudence du Conseil d'Etat qui considère que nous devons indemniser les prestataires qui avaient contractualisé avec nous sur les dépenses effectuées avant la manifestation elle-même, il vous est proposé d'adopter le principe d'une indemnisation de ces prestataires pour toutes les dépenses qu'ils ont effectuées avant le 1<sup>er</sup> décembre. Si ce rapport est adopté, c'est la commission permanente qui déterminera exactement le montant de ces indemnisations.

Ces deux notes au rapporteur s'ajoutent donc à ce rapport n°3 qui a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité de la part de la commission des Finances.

*Le rapport n°3, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **4. NOUVELLE DYNAMIQUE GREEN DEAL**

**M. VIAUD.-** Ce rapport porte sur la dynamique GREEN Deal, par laquelle vous avez été avant-gardiste vis-à-vis du niveau national. Le Département a souhaité adopter des pratiques différentes. Quelques axes majeurs sont à souligner. Le Département assure une protection importante de plus de 4 650 hectares, ainsi que de quatre zones maritimes. Il soutient aussi l'agriculture de longue date pour aider les nouveaux agriculteurs qui viennent faire cette démarche de s'installer et d'entreprendre. Compte tenu des difficultés sur nos routes, le Département a souhaité aussi favoriser la mobilité douce, avec une alternative à la voiture. Le Département a également créé un parc d'ombrières photovoltaïques et a dématérialisé l'ensemble de nos actes administratifs, en travaillant par ailleurs sur ses bâtiments pour optimiser les consommations énergétiques. Citons également le plan Climat, pour lequel nous nous retrouvons régulièrement ici pour mettre en lumière le travail réalisé sur ce thème.

A travers ce GREEN Deal, le Département a la volonté d'accélérer l'engagement de la transition énergétique, avec des actions organisées autour de six axes majeurs : alimentation et éducation au développement durable dans les collèges ; reconnexion à la nature et protection des espaces naturels ; une offre alternative à la voiture ; un environnement plus sain pour une santé meilleure ; mettre de l'énergie au service du développement durable ; promouvoir des démarches éco-responsables. Il nous est aussi proposé avec ce rapport d'adopter seize grandes lignes de force pour les années 2020-2025.

Je vous propose donc d'approuver avec enthousiasme ce rapport qui a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité en commission Ecologie et en commission des Finances.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.**- Je souhaite simplement réitérer ce que j'ai indiqué précédemment concernant le GREEN Deal. Je voulais aussi attirer votre attention sur le petit document synthétique qui a été édité et qui montre toute la transversalité de cette action du GREEN Deal que nous partageons bien évidemment pleinement avec M. VINCIGUERRA, notamment pour ce qui concerne l'alimentation, la mobilité douce qui prend maintenant sa place dans nos réflexions sur l'aménagement, l'économie énergétique, la suppression de l'utilisation des pesticides par les collectivités, l'agriculture locale, etc. Ce sont autant de points transversaux majeurs. Le rapport suivant sur l'économie énergétique dans les collèges et sur les décisions à prendre dans ce domaine me paraît aussi relever pleinement du GREEN Deal qu'encore une fois, nous partageons et soutenons pleinement.

**M. Le Président.**- Je vous remercie.

*Le rapport n°4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **5. PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE DES COLLEGES**

**M. VIAUD.**- Ce rapport porte sur un audacieux plan de rénovation énergétique des collèges. Au-delà de la question financière avec 31,5 M€ consacrés sur 10 ans à cette démarche sur l'ensemble des collèges des Alpes-Maritimes, c'est un engagement fort du Département pour la réduction de nos consommations énergétiques. L'objectif est d'atteindre une réduction de 40 % en 2030 et 50 % en 2040. A cela s'ajoute le même objectif concernant la réduction des émissions de CO2. Ces 31,5 M€ sur 10 ans y seront consacrés, et c'est une belle démarche qui a également recueilli l'unanimité de la commission Education, de la commission Ecologie et développement durable, et de la commission des Finances.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. La sensibilité environnementale est un principe auquel je suis attaché depuis fort longtemps. Je n'ai pas attendu pour cela le Grenelle de l'Environnement. J'ai toujours eu conscience que notre collectivité était déjà engagée sur ces voies avec des actions qui depuis longtemps sont conduites en ce sens. Ces enjeux sont aujourd'hui prégnants et tout le monde s'en empare. Nous marquons donc notre volonté d'aller dans ce sens. Je vous remercie, Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA qui n'est pas là aujourd'hui mais qui je le sais adhère aussi à cette démarche, de votre reconnaissance puisque vous avez vous aussi cette sensibilité de longue date. Je vous remercie toutes et tous pour votre conscience, puisque nous marquons des points sur ce département des Alpes-Maritimes qui, par sa diversité et sa richesse, nécessite véritablement d'être protégé pour préserver la qualité de vie de ses habitants et pour rester un territoire très attractif, ce qui n'est ni une mince affaire ni un mince enjeu.

*Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

6. **BILAN 2018-2019 DES AIDES AU TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES ET ETUDIANTS HANDICAPES**

**Mme SATTONNET.-** Ce rapport est une information sur les aides au transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap. Il présente le détail par type d'aide du nombre de familles bénéficiaires ainsi que le montant global des aides : 3,7 M€ et 542 élèves pour le transport groupé ; 124 800 € et 83 élèves pour le transport effectué par les familles ; 544 000 € et 43 élèves pour les transports, dits bourses, c'est-à-dire le remboursement aux familles des frais réels engagés pour des transports effectués par des taxis. Au total, 668 élèves et étudiants sont concernés pour un montant global de 4,3 M€.

Au-delà de cette présentation, je voulais souligner le travail et les efforts considérables qui sont faits par le Département des Alpes-Maritimes, par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) que j'ai l'honneur de présider pour que, en partenariat avec l'Education nationale, il y ait une véritable action collective menée afin que la scolarisation des enfants en situation de handicap devienne une réalité. Il y a encore un peu de travail pour arriver à scolariser au mieux tous les enfants en situation de handicap. Ce travail est à mener avec l'Education nationale et avec la formation des enseignants. L'accès à la scolarité pour les élèves et étudiants en situation de handicap est une volonté que nous avons en commun et que nous portons fortement. Cet accès est en train de devenir une réalité. Je vous remercie M. le Président pour la confiance que vous me faites dans ce domaine, ainsi que pour l'énergie que mettent les services du Département pour faire avancer ces politiques en faveur du handicap.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. C'est une confiance bien méritée, puisque vous faites un travail efficace et passionné, avec de très bons résultats à la clé.

*Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

7. **CREATION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT FONCIER**

**M. LOMBARDO.-** Ce rapport a pour objet de relancer la création d'une commission départementale d'aménagement foncier, instance intervenant dans les procédures d'aménagement foncier rural, de remise en valeur des terres incultes, et d'échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux. Je rappelle que cette volonté de création de commission avait déjà fait l'objet d'une délibération prise le 12 décembre 2014. Cela n'avait ensuite jamais été suivi d'effet. Aujourd'hui, dans le cadre de l'étude sur l'agriculture dans la Plaine du Var, il est apparu que 271 hectares de friches étaient intéressants en vue d'une potentielle remise en culture. Le Département est donc sollicité à nouveau sur le sujet, et il convient de délibérer à nouveau sur cette création, afin de mener la procédure à son terme, ou en tous cas de permettre son avancement.

**M. Le Président.-** Je vous remercie pour ce rapport rapidement présenté. Je vous propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation des membres appelés à siéger dans cette Commission, mais plutôt de voter à main levée.



*Cette proposition, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.*

**M. Le Président.-** Pour siéger au sein de cette commission, je vous propose de désigner en tant que titulaires : Me BECK, Mme SATTONNET, M. TUJAGUE et moi-même. En qualité de suppléants, je vous propose de désigner : Mme PIRET, Mme DESCHAINETRES, Mme FERRAND, et M. LOMBARDO.

*Ces désignations, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

**M. Le Président.-** Je vous remercie. Je vous propose à présent de vous prononcer sur l'ensemble du rapport. Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.-** Cette commission semble intéressante avec ce premier travail pour récupérer des surfaces agricoles là où elles ne sont plus utilisées. C'est un travail qui peut nous ouvrir les yeux sur tout ce qu'il reste à faire et qui sera bénéfique pour notre département dans la mesure où nous pourrions récupérer ces surfaces et surtout les attribuer à l'agriculture, notamment l'agriculture de proximité. Lors des échanges pendant la commission préparatoire, nous avons émis l'idée que ces surfaces, dans chaque commune ou intercommunalité, pourraient être utilisées pour réaliser des régies agricoles et pour alimenter les cantines des écoles ou des collèges. Cela nous permettrait de participer nous-mêmes à la création de nos propres ressources que nous pourrions mettre à la disposition de nos enfants. C'est peut-être encore utopique, mais ce pourrait être intéressant pour notre territoire afin de faire avancer nos actions autour de l'alimentation et l'agriculture de proximité. Ce n'est pas le cœur de la délibération, mais ce peut être une conséquence intéressante.

**M. Le Président.-** C'est un axe de travail qui peut effectivement s'inscrire dans cette commission et qui apportera une plus-value certaine au repérage du foncier et à l'amélioration de sa gestion dans le département des Alpes-Maritimes.

M. SCIBETTA.

**M. SCIBETTA.-** Nous avons abordé ce sujet en Commission préparatoire. La démarche est déjà en cours, puisque c'est un projet qui a été lancé par la Métropole Nice Côte d'Azur avec la Chambre de commerce, dans le cadre d'un projet européen. Plusieurs réunions se sont déjà tenues, et des contacts ont été pris avec des propriétaires de terrains en friche pour mener à bien cette démarche et faire en sorte que ces terrains puissent faire l'objet d'une exploitation agricole. C'est d'ailleurs suite à cette étude que l'Etat est intervenu pour noter qu'il manquait cette commission. C'est la raison pour laquelle vous avez été sollicité pour créer cette commission.

**M. Le Président.-** Tout à fait. Merci de cette précision. M. LOMBARDO.

**M. LOMBARDO.-** Je précise que la CASA est également dans cette même démarche puisqu'elle a lancé cette action de récupération des friches autour d'un projet européen. Cela se décline aujourd'hui sur l'ensemble des communes du territoire de la CASA. C'est un travail qui s'effectue au service de l'agriculture, ce qui est un projet d'intérêt public majeur qu'il

convient de porter vers l'avant et de soutenir de toutes nos forces dans le cadre du GREEN Deal.

**M. Le Président.**- Tout à fait. Je pense que cette commission départementale d'aménagement foncier réunira l'ensemble des représentants des communautés d'agglomération puisqu'elle est placée sous l'autorité de l'Etat.

*Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **8. SEML HABITAT 06 - QUITUS POUR LES COMPTES ANNUELS 2018**

**M. COLOMAS.**- Ce rapport présente la synthèse des activités de la SEML Habitat 06 ainsi que des bilans financiers et des actions menées durant l'année 2018 en vue de lui donner quitus dans le cadre de ses missions statutaires.

**M. Le Président.**- Je précise que je ne prends pas part au vote, de même que M. BECK, M. CESARI, M. CIOTTI, et M. TUJAGUE.

*Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. MM. BECK, CESARI, CIOTTI, ROSSINI et TUJAGUE se déportent.*

## **9. RESSOURCES HUMAINES – MESURES DIVERSES**

**Me BECK.**- Ce rapport présente quelques mesures diverses pour les ressources humaines. La première concerne l'adaptation des emplois de la collectivité, avec des créations et suppressions selon les besoins des différentes directions, pour être au plus près des réalités de l'action du Département. Une autre mesure concerne l'évolution du régime indemnitaire de la collectivité (RIFSEEP). Cela a été abordé lors d'un comité technique qui s'est tenu le 14 octobre. La classification des groupes a été modifiée pour être là aussi au plus près des besoins et mieux prendre en compte le travail des agents.

Le rapport comprend aussi la présentation du rapport annuel départemental sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que le renouvellement de la convention de partenariat avec le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes relative à la médecine préventive.

*Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Nous pouvons à présent passer aux vœux. Je laisse la parole à Mme BENASSAYAG pour présenter le premier concernant la ligne nouvelle.

**Mme BENASSAYAG.**- Je vous remercie. La participation du Département à la ligne nouvelle a été très fructueuse et a permis de protéger les communes traversées. Une concertation exemplaire a été mise en place, avec notamment des réunions préfectorales à Marseille. Les visites de l'ensemble des acteurs nationaux ont permis de mettre en lumière le fait que la région était véritablement déficitaire en matière de réseaux de voies ferrées. Nous avons 2,5 kilomètres de voies ferrées pour 10 000 habitants, alors que c'est plus du double

dans toutes les autres régions de France. Nous avons été délaissés durant le dernier siècle, et il est vraiment temps maintenant d'y remédier.

Cette motion porte sur des points précis que le Département a demandés lors de la dernière réunion en Préfecture. Les bases 1 et 2 ont été actées par le Gouvernement. Elles doivent commencer en 2026, et en tout état de cause avant 2032 pour la totalité de la phase 2. Le Département a demandé un engagement sur la continuité pour les phases 3 et 4. Les deux premières phases concerneront principalement pour le département la gare multimodale de l'aéroport ainsi que la gare de Cannes La Bocca. La partie la plus lourde des opérations viendra avec les phases 3 et 4 qui ne sont pas encore vraiment actées par le Gouvernement. Nous finançons les phases 1 et 2, mais il est très important que les phases 3 et 4 se produisent dans la continuité.

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé cette motion. Elle a pour but de valider les grandes orientations et fonctionnalités du projet suite à la concertation du public. Cette concertation a été menée de manière exemplaire et a permis de faire adhérer au projet des communes qui étaient prédestinées à être un peu défigurées par le passage de la ligne nouvelle. Nous avons pu obtenir l'enfouissement des lignes, ce qui a aidé à ce que tout le monde soit désormais très ouvert à leur mise en place.

Nous avons également décidé de la mise en place immédiate d'une mission portant sur le financement du projet, puisque le financement est bien-sûr la condition de la réalisation du projet. Tous les acteurs sont d'accord. Ce n'était pas le cas au départ. Le financement devrait donc être respecté, de même que le calendrier. Nous avons par ailleurs demandé au maître d'ouvrage de poursuivre la concertation en restant vigilant, puisque ce sont désormais tous les petits détails qui vont impacter la vie des riverains, notamment des Azuréens. Il est donc très important d'étudier les impacts négatifs ou les nuisances pouvant intervenir au cas par cas. C'est ce que nous avons fait dans les concertations. Nous avons remédié à certains points. Il y en a encore beaucoup à voir. Nous avons donc demandé au maître d'œuvre d'être très vigilant sur le sujet.

A cela s'ajoute la maîtrise des coûts et des délais annoncés. C'est une opération qui va se dérouler sur un certain temps, et il n'est pas rare de voir les coûts augmenter en fonction des années qui passent. L'enjeu est aussi d'assurer la maîtrise du foncier sur l'ensemble du projet, et en priorité sur les phases 1 et 2. Le plus important dans cette motion est selon moi l'enclenchement de la phase 3 et de la phase 4, à la suite de la première réalisation et même d'ores et déjà en amont puisque nous demandons au Gouvernement de bien vouloir acter les phases 3 et 4 pour la suite.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- J'ai déjà expliqué précédemment ce que nous pensions de cette motion qui s'appelle « les collectivités unies pour l'amélioration des services ferroviaires du transport quotidien » et qui oublie tranquillement une ligne certes secondaire mais utile. Nous ne prendrons donc pas part au vote sur cette motion.

*Ce premier vœu, mis aux voix, est adopté. Mme TOMASINI et M. TUJAGUE ne prennent pas part au vote.*

**M. Le Président.**- Concernant le deuxième vœu que vous avez sous les yeux, il y a une erreur d'écriture. Nous nous étions mis d'accord avec Mme GOURDON et M. TUJAGUE pour que ce soit une motion commune. A l'origine, il y avait deux motions qui ont été fusionnées en une : il y avait une motion présentée par le groupe socialiste et écologiste, et une motion présentée par les Républicains. Cela avait donné lieu à une réécriture de manière à ce que nous ayons un consensus pour que le groupe Front de gauche, le groupe socialiste et écologiste, et le groupe des Républicains, puissent voter à l'unanimité. Je demande donc à Mme GOURDON de bien vouloir me confirmer que cette motion est bien sous l'intitulé de l'ensemble des groupes de l'assemblée.

**Mme GOURDON.**- C'est le cas. Je n'ai pas eu la dernière mouture, et je pense qu'il y a eu une petite confusion. Mais il est quoi qu'il en soit très important que nous soyons tous porteurs de cette motion vis-à-vis de Vinci.

**M. Le Président.**- Je propose en effet qu'elle soit portée par l'ensemble des groupes. Nous l'avons rédigée ensemble d'un commun accord. Nous modifierons donc l'intitulé puisqu'il y a eu une erreur. Je laisse la parole à Mme GOURDON pour présenter ce vœu.

**Mme GOURDON.**- C'est un sujet que j'ai évoqué précédemment, et vous l'avez également fait. Il s'agit notamment de s'intéresser au fleuve côtier de la Brague en rapport à l'autoroute, ainsi qu'à l'échangeur des Tourrades. Comme je l'ai expliqué, les ouvrages de franchissement ne sont plus dimensionnés aux débits constatés lors des dernières précipitations, mais plus largement depuis toujours puisqu'il y a des crues importantes. La Brague déborde et inonde en amont, avec des conséquences dramatiques. Elle déborde aussi sur l'autoroute elle-même, et Escota ferme alors l'autoroute. Cela a placé en grande insécurité les milliers d'automobilistes qui étaient sur cette autoroute et qui ne savaient plus du tout où aller ensuite puisque tout le reste était saturé, inondé, etc.

Nous pensons donc qu'il est important qu'Escota-Vinci réalise les travaux le plus rapidement possible pour que de tels épisodes ne se produisent plus. Sur Google Earth, si vous recherchez cette zone, vous verrez très bien le problème. Le passage est très petit et n'est évidemment pas suffisant pour laisser passer les crues que nous constatons aujourd'hui. Il faut qu'Escota en prenne la mesure, et il faut que nous demandions à l'Etat de demander à son délégataire Escota de faire ces travaux. Il en est de même pour l'échangeur des Tourrades. A cela s'ajoute un projet de renaturation de la plaine de la Brague qui figure aussi parmi nos politiques de restauration et de solutions nouvelles. Tous les partenaires sont réunis dans ce projet : Etat, Agence de l'Eau, SMIAGE, CASA, Département, etc. Mais il manque Vinci. Il y aurait pourtant notamment un ouvrage qui permettrait d'arrêter les embâcles. Ils ne sont pas à l'origine des dernières inondations, mais ce serait quand même un plus. Ce sont donc deux demandes que nous pouvons faire à l'Etat pour qu'il impose ensuite ces travaux à son délégataire ou directement à Vinci. Je ne sais pas quelle est la bonne solution, mais c'est en tous cas l'idée.

**M. Le Président.**- Je vous remercie Mme GOURDON d'avoir porté la parole sur cette motion. Pour partie, vous en aviez l'initiative. Pour une autre partie, c'était de notre initiative. Nous nous retrouvons pour faire une pression forte sur l'Etat. C'est en effet l'Etat qui a la main là-dessus. Vinci se retourne toujours en disant qu'ils ont une convention, qu'ils la respectent, et qu'il faut rallonger la convention si on leur demande de mettre la main à la poche. Sur ce sujet, c'est l'Etat qui a la main, c'est à lui de nous mettre à l'abri de ces inondations, sur la Brague et les Tourrades. Nous savons que le redimensionnement de la buse sous le pont de l'autoroute au niveau de la Brague est possible. De même, nous savons que sur les Tourrades, il existe aussi des solutions. Il faut que l'Etat prenne la main et impose sa demande.

Y a-t-il des interventions ? M. KONOPNICKI.

**M. KONOPNICKI.**- Je voudrais juste rappeler que chacun a des obligations, notamment sur l'entretien des territoires. En parlant d'Escota, nous avons un pont situé sur le territoire communal de Mandelieu donnant accès à l'A41. Il faut savoir que c'est la ville de Mandelieu qui a dû effectuer les opérations de pompage, puisque rien ne bougeait et qu'il fallait pourtant rétablir les voies. Sans cette bretelle, Mandelieu est saturée, et il a fallu que ce soit la ville qui pompe, ce qui est totalement inadmissible.

**M. Le Président.**- Tout à fait. C'est une situation qu'il faut vraiment dénoncer.

**Mme DESCHARENTS.**- Pour appuyer cette motion, je précise que de mémoire, les travaux sur les buses de l'autoroute sont inscrits dans l'avenant n°2 au PAPI qui a été validé début décembre par l'Etat. Des courriers ont été envoyés à plusieurs reprises auprès de la Ministre et de la Secrétaire d'Etat sur ce sujet.

**M. Le Président.**- Merci de cette précision. M. LISNARD.

**M. LISNARD.**- Tout ce qui a été dit est très juste. La responsabilité incombe avant tout à l'Etat qui n'assume pas ses obligations d'autorité concédante. C'est bien le scandale des concessions d'autoroutes que nous avons déjà évoqué ici. Nous payons deux fois, en tant qu'usagers et contribuables, pour générer un EBITDA (bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement) de 72 %, ce qui est le record du monde des EBITDA. Même une fois les amortissements déduits, les marges nettes sont délirantes. Tant mieux pour ce Groupe, mais c'est l'autorité concédante, qui représente le contribuable et l'utilisateur, qui est défaillante. C'est l'Etat. Il doit absolument imposer à son délégataire Vinci autoroutes Escota le traitement du risque intempéries sur les ouvrages dont il est maître d'ouvrage. Nous sommes bien sur des concessions, et nous sommes vraiment face à un scandale d'Etat qui s'accroît au gré des décennies depuis les années 60, et au gré des législations qui ont fait entrer dans la loi des dispositions dérogatoires au droit commun qui ne s'appliquent à aucun autre délégataire. Je soutiens donc toute mesure et toute prise de position pour rappeler Escota à ses obligations, mais aussi et surtout l'Etat à ses devoirs d'autorité concédante, notamment pour la sécurité des biens et des personnes en aval des ouvrages autoroutiers.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Le Département est solidaire du maire de Cannes, et réciproquement. La voix du maire de Cannes est très forte sur ces questions et réclame à Vinci une action sur la bretelle des Tourrades depuis longtemps. Je vous propose de soumettre au vote cette motion qui est commune aux trois groupes.

*Le second vœu, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.**- Je vous remercie de ce consensus autour d'une cause importante qu'il nous faut porter ensemble. Il me reste à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2019.

*Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Nous pouvons lever la séance.

*La séance est levée à 12 heures 18.*